

ACTES DU COLLOQUE du 24 octobre 2012

Une Réserve de Biosphère UNESCO
“Sources et Gorges de la Loire et de l’Allier”,
une chance pour concilier économie et écologie ?

au Conseil Général de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay



> une aventure humaine au service du “développement durable” d’un territoire d’exception.

organisé par :



SOS Loire Vivante



en partenariat avec :



avec le soutien de :



en coopération technique avec :

En partenariat avec :

- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- l'Etablissement Public Loire,
- le WWF France

Avec le soutien de :

- l'Europe (FEDER Loire),
- le Plan Loire Grandeur Nature,
- le Conseil Régional d'Auvergne,
- le Conseil Général de Haute-Loire

En coopération technique avec :

- le Comité Man and Biosphère France de l'UNESCO,
- la Mission Val de Loire,
- le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne,
- le Fonds de Dotation pour la conservation des Rivières Sauvages

Remerciements aux bénévoles de SOS Loire Vivante - ERN France pour leur aide.

Cette version informatique des actes du colloque est interactive : en suivant les liens internet vous pourrez visualiser au format pdf les diapositives qui ont été présentées par les intervenants. Le sommaire est aussi interactif.

Principalement diffusés au format électronique ces actes sont également disponibles sur demande au format papier ou sur DVD. Vous pouvez également retrouver en ligne sur notre site internet l'ensemble des actes du colloque ainsi que les vidéos des présentations en basse résolution :

http://www.rivernet.org/loire/loireamont/biosphere_loire_allier/welcome_f.htm

Edito

Ce colloque sur la réserve de Biosphère, organisé dans la Grande Salle de Session du Conseil Général de Haute Loire, le 24 octobre 2012 a permis de franchir une étape importante pour le Haut Bassin de la Loire avec enfin une véritable ouverture sur un projet partagé de développement durable pour nos vallées !

Au travers de ces actes, nous tenons encore à adresser un grand merci à l'ensemble du public pour la bonne ambiance qu'il a su instaurer tout au long de cette journée et la forte participation à cet évènement. Ce colloque aura rassemblé 180 participants dont 20% d'élus, 18% de techniciens des collectivités et de l'Etat, 36% d'associatifs, 14% de citoyens, 10% d'entreprises... des représentants de l'Ardèche, de la Lozère et de la Haute Loire.

Les présentations et les témoignages de qualité, de ceux qui font et vivent dans des Réserves de Biosphère en France, ont permis aux participants du colloque de mieux comprendre ce que sont ces réserves, leurs impacts sur le territoire et leurs retombées environnementales, sociales et économiques. Les questions de méthodologie, de participation citoyenne, ainsi que les grandes étapes à franchir et les obstacles à dépasser pour élaborer un projet commun et durable ont également fait l'objet d'un vaste débat sans tabou. Les complémentarités d'une Réserve de Biosphère avec Natura 2000 et les Parcs Naturels Régionaux ont été largement discutées, ainsi il y a compatibilité avec le projet de PNR en cours de création sur le Haut Allier ou avec la future Réserve Naturelle Régionale prévue sur la Haute Vallée de la Loire (sur les terrains propriété de l'Etablissement Public Loire).

A l'issue de cette journée, ponctuée par un délicieux repas (100% bio, de saison et local) nous pouvons retenir :

- ▶ qu'une réserve de Biosphère, n'est pas une couche administrative supplémentaire, mais c'est bien un outil qui permet de fédérer les initiatives et de mettre en cohérence des actions déjà menées sur un même territoire. C'est un cadre souple et adaptable qui s'appuie sur des structures existantes, tout en s'intégrant dans un réseau mondial qui se veut un réseau d'apprentissage du développement durable.
- ▶ qu'une réserve de Biosphère, n'est pas une « réserve d'indiens » mais bien un dispositif dynamique et durable au service de l'homme, de l'économie locale et de la nature.
- ▶ qu'une reconnaissance par l'UNESCO donnera un souffle et une ambition à tout le haut bassin de la Loire dépassant les clivages et transcendant les intérêts ;

Sommaire

Edito.....	3
Sommaire.....	5
Partie 1 - Mots d'accueil et Introductions.....	7
Michel JOUBERT , Vice-président du Conseil Général de la Haute Loire	8
Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France	9
André CHAPAVEIRE – Vice-président de l'Établissement Public Loire et Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne	10
Gilbert NATURALE - Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne délégation Loire Allier Amont	12
Christian BOUCHARDY - Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne chargé de l'environnement	12
Robert BARBAULT - Président du Comité MaB France de l'UNESCO, scientifique et chercheur au Muséum d'Histoire Naturelle	14
Partie 2 - UNESCO : une ambition pour un territoire	16
Pratiques de gestion exemplaires de sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO - Myriam LAIDET	17
Etendre le plan de gestion du site Val de Loire UNESCO jusqu'à l'Estuaire de la Loire ? Christophe DOUGE	19
Patrimoine Mondial de L'UNESCO : Expérience de la Ville du Puy en Velay - Gérard BEAUME	22
Partie 3 - Réserves de Biosphère : présentation, impacts et retombées.....	24
Réserve de Biosphère Bassin de la Dordogne : motivation et processus - Frédéric MOINOT	25
Réserve de Biosphère de la Camargue : contexte, grands enjeux et gouvernance - Régis VIANET	26
Réserve de Biosphère des Cévennes - Stéphan GARNIER	28
Réserves de Biosphère : un réseau mondial pour le développement humain - Catherine CIBIEN	30
Synthèse de la matinée. Jean-Jacques FRESKO	33

► que notre territoire a tous les atouts pour prétendre à ce prestigieux «label» de l'UNESCO ;

► qu'un projet de territoire alliant économie et écologie devra être élaboré dans les prochaines années, par les acteurs locaux eux-mêmes (démarche «d'en bas») en intégrant les divers intérêts de la communauté de manière à favoriser la compréhension et la coopération... Une large place devra être laissée pour une autre agriculture, pour le développement de la filière bois ou du tourisme "vert".

Nous remercions encore tous les intervenants et invités aux tables rondes pour leur présence et leur présentation. Le jour du colloque, les intervenants suivants n'ont pu être présents et ont été excusés par leur remplaçant :

- Gérard ROCHE, Président du Conseil Général de la Haute-Loire
- René SOUCHON, Président du Conseil Régional Auvergne
- Jean GERMAIN, Président de l'Établissement Public Loire
- Noël MATTHIEU, Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Jon ASUA, Architecte au bureau technique de la Réserve de Biosphère d'Urdaibai, Gouvernement du pays Basque
- Claude HENRY, Président du Conseil Scientifique de l'IDDRI Sciences Po, professeur à Columbia University New York
- Jocelyne DUPLAIN, Présidente de la CCI Haute-Loire
- Isabelle LONGUET, Directrice de la Mission Val de Loire
- Guy PUSTELNIK, Directeur de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Une des prochaines étapes sera la constitution d'un "Club MaB". Ce « Club des Amis de la Réserve de Biosphère » aura pour vocation de travailler à faire avancer le projet vers une reconnaissance par l'UNESCO. D'ici là nous vous souhaitons une bonne lecture de ces actes.

Roberto EPPLE,
Président de SOS Loire Vivante – ERN France



Partie 4 - Concilier économie et écologie sur le Haut Bassin de la Loire 34

Haute-Loire : convergences de l'écologie et de l'économie - *Claude HENRY* 35
Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques - *Gérard RIVET*..... 36
Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques - *Michel DRIOT* 38
Des richesses naturelles exceptionnelles - *Gilbert COCHET* 40

Partie 5 - Table ronde et débats avec le public 44

Opportunités et obstacles d'une Réserve de Biosphère et les grandes étapes vers une reconnaissance de l'UNESCO - *Animé par Philippe AUCLERC* 45

Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France 45
Jean PRORIOL - Président de l'Association des Maires de Haute Loire..... 47
Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allie... 47
Jean Jacques FAUCHER - Président du SICALA, Maire de Brioude..... 48
Michel MOUILLAUD - Conseiller à la communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, Maire de Chadron 49
Jean-Claude EUDE - Directeur de l'établissement Public Loire 50
Willy GUIEAU - représentant Michel Joubert pour la Communauté d'Agglomération et Laurent Wauquiez pour la Mairie du Puy-en-Velay 51
François VEROTS - Président de Haute Loire Biologique 52
Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte Aménagement Touristique Haut Allier 52
Jean-Jacques ORFEUVRE - Président du Réseau Ecologie Nature Haute-Loire (REN 43) et représentant de France Nature Environnement Auvergne (FRANE)..... 53
Jean PRORIOL - Président de l'association des Maires de la Haute Loire 53
Jean-Jacques ORFEUVRE - Président du REN Haute Loire et représentant de la FRANE. 54
Pierre MOSSANT - Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne 54
Lionel ROUCAN - Président de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Haut Allier et Vice Président de la Région Auvergne au Développement Durable 55

Question et débat avec le public 56

Partie 6 - Oeuvrer ensemble vers une reconnaissance de l'UNESCO 64

Isabelle AUTISSIER - Président du WWF France 65
Roberto EPPLE - Président de l'association SOS Loire Vivante-ERN France 67

Ils ont dit avant le colloque..... 68

Revue de presse 69

Partie 1 :

Mots d'accueil et Introductions

Michel JOUBERT - Vice-président du Conseil Général de la Haute Loire :
Représentant de Gérard ROCHE - Président du Conseil Général de Haute-Loire

Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France

André CHAPAVEIRE – Vice-président de l'Etablissement Public Loire et Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne : Représentant de Jean GERMAIN – Président de l'Etablissement Public Loire

Gilbert NATURALE - Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne délégation Loire Allier Amont : Représentant de Noël MATTHIEU - Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Christian BOUCHARDY - Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne chargé de l'environnement

Robert BARBAULT - Président du Comité MaB France de l'UNESCO, scientifique et chercheur Muséum d'Histoires Naturelles

Michel JOUBERT, Vice-président du Conseil Général de la Haute Loire, représentant Gérard ROCHE, Président du Conseil Général de la Haute Loire

Le Président du Conseil Général de la Haute Loire a transmis son intérêt à ce que le territoire des sources et des gorges de l'Allier et de la Loire soit labellisé Man And Biosphère. En effet, le Conseil Général de la Haute Loire s'est impliqué depuis longtemps dans le domaine environnemental, d'une part, par une politique ambitieuse concernant l'assainissement depuis plus de 20 ans, et d'autre part, dans le domaine de l'agriculture. Ces éléments sont importants pour ce qui concerne la défense du patrimoine naturel des gorges de la Loire et de l'Allier.

Michel Joubert précise que la Haute Loire est un département avec une politique très engagée sur Natura 2000, puisque le Conseil Général est porteur de comités de pilotage des sites Natura 2000 sur les gorges de l'Allier et de la Loire, sur les sommets de la Margeride, sur le Mont Mézenc, les Marais de Limagne, le Mont Bar...

Par ailleurs, depuis quelques années, le département a également mis en place une politique de préservation des zones humides et des Espaces Naturels Sensibles, ainsi qu'une politique relative aux Energies Renouvelables. Par ailleurs, le Département porte également le SAGE Loire Amont tandis que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT) est porteur du SAGE Haut Allier.

Aussi, de par toutes ses politiques, ceci confirme que le département, bien engagé sur les questions environnementales, est soucieux de son environnement et de toutes ses richesses.

Actuellement, les procédures de gestion et de protection de ce territoire ont tendance à se multiplier : Parcs, site Natura 2000... Ces zonages divers et variés ont tous leurs intérêts pris individuellement. Néanmoins, il y a un risque de confusion entre-eux aussi bien pour les élus que pour le grand public. « A force de trop vouloir en faire, on banalise ». Et ce serait le plus mauvais service à rendre si toutes ces procédures, labels et reconnaissances étant banalisés.

Le département reste attentif à la démarche « Man And Biosphere » mais n'a pas souhaité s'y engager en chef de file, notamment pour des raisons financières. En effet, le département préfère se concentrer sur ses compétences classiques que sont les politiques sociales (48 % du budget annuel). Cependant, le département a souhaité participer à cette journée d'échange, car il souhaite suivre attentivement cette démarche.

Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France

Roberto Epple salue et remercie les intervenants et les participants de ce colloque sur les hautes vallées de la Loire et de l'Allier. Il précise que cette rencontre est destinée à apporter des éléments de réponse aux diverses interrogations liées à la mise en place d'une Réserve de Biosphère Unesco "Sources et Gorges de la Loire et de l'Allier", comme par exemple celle émise par Michel Joubert sur la mise en place d'une couche territoriale supplémentaire. Certaines interventions permettront de préciser cet aspect, notamment par les intervenants valorisant leur expérience de Réserve de Biosphère UNESCO.

Roberto Epple est agréablement surpris du nombre de personnes présentes, près de 180, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Il remercie les partenaires de ce colloque qui ont en parallèle assuré de continuer à accompagner cette démarche : le WWF, avec sa présidente Isabelle Autissier, l'Etablissement Public Loire, L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne, les partenaires techniques tel le Comité MAB France, la Mission Val de Loire...

Ce colloque constitue les prémices de la mise en place d'une réserve de biosphère et ces échanges, le début d'une mise en commun de l'idée de cette démarche de biosphère. D'ailleurs, un premier cycle de consultations territoriales a été organisé d'une part avec des élus, et d'autres part avec les associations et les citoyens. Le mot réserve est mal adapté à ce contexte et à cet outil, il constitue une traduction de l'anglais inapproprié. Cette biosphère est un beau projet pour le territoire de tête de bassins que sont les sources et les gorges des 3 rivières Loire, Allier et Ardèche. Ce château d'eau et ce bec de bassin présentent une biodiversité extraordinaire et un tissu culturel actif avec la présence des agriculteurs sur ce territoire indispensable à l'entretien de ce paysage.

C'est la raison pour laquelle le nom de ce colloque a une extension qui contient la dénomination « MAB » pour « Man And Biosphere ». Ce n'est pas seulement un projet de protection et de préservation de cette richesse naturelle mais c'est aussi un formidable outil de développement d'une région en harmonie avec l'environnement. Ce projet est une « sorte de riposte au déclin » et à la désertification de ce territoire par la mobilisation des habitants, des politiques et des acteurs du territoire pour trouver un grand projet fédérateur afin de s'orienter vers un avenir meilleur.

Les ligériens sont souvent présents dans les médias, car la Loire est un milieu fascinant. Dernièrement, l'émission « Des racines et des Ailes » a été consacrée à la découverte de la Loire Sauvage, un reportage avait auparavant été dédié à l'Allier. Roberto Epple a effectué un montage avec quelques unes des plus belles images de cette haute vallée de la Loire, qui ressemble aussi fortement à celles de la haute vallée de l'Allier. Ces images ne peuvent que renforcer encore notre motivation pour préserver ces paysages et débiter cette journée.

Ce reportage présente essentiellement les richesses naturelles de ce territoire. Mais, il est aussi important de considérer et de mettre en exergue les hommes, comme les agriculteurs, qui ont su protéger ce site jusqu'à aujourd'hui et qui continueront à œuvrer au sein de cet espace à l'avenir.

Diffusion d'images de la Haute Vallée de la Loire

**André CHAPAVEIRE – Vice-président de l'Établissement Public Loire et Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne :
Représentant de Jean GERMAIN – Président de l'Établissement Public Loire**

« C'est toujours avec beaucoup de plaisir que l'EPL témoigne de son engagement à concrétiser les attentes qui émergent en matière de développement durable des territoires liés au fleuve et aux rivières ». L'EPL est un outil de solidarité à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents au service des collectivités territoriales dans une logique de mutualisation des moyens et d'économie d'échelle. C'est également un partenaire du Plan Loire Grandeur Nature.

Cette concrétisation s'effectue dans la limite des missions confiées par les 50 collectivités membres de l'EPL qui s'exercent dans 4 principaux domaines d'intervention : la préservation et la réduction du risque d'inondation, la stimulation de la recherche, des données et informations, la gestion des ressources en eau et des barrages ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

L'EPL contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin versant de la Loire et ses affluents. Il assume également la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle ou présentant un caractère inter-régional ou inter-départemental.

Concernant les interventions au titre de l'aménagement et de la gestion des eaux, l'établissement porte actuellement 5 SAGES. Dans ce contexte, l'EPL participe également à la préservation et à la restauration de la diversité biologique des vallées alluviales des têtes de bassins et des sites à forts enjeux patrimoniaux ainsi qu'à la restauration des poissons migrateurs.

Pour ce qui concerne les actions au titre de la valorisation du patrimoine et du développement, l'EPL a été à l'initiative de plusieurs études de référence menées sur le tourisme de pêche à l'échelle de bassin, sur le tourisme industriel et technique en lien avec la Loire et ses affluents.

S'agissant plus particulièrement du site de Serre de la Fare, l'EPL souhaite s'inscrire aujourd'hui dans une nouvelle perspective de valorisation de cette zone naturelle unique, volonté issue d'une appréhension renouvelée des éléments naturels et de l'effet des zones humides dans les processus de gestion et de retenue des eaux. L'EPL souhaite participer à la reconnaissance et à l'enrichissement de l'offre patrimoniale de l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents où coexistent des éléments naturels et culturels de haute valeur, cela dans le prolongement de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Ainsi, il s'agit bien de mener la reconversion du site emblématique de Serre de la Fare, laquelle emprunte déjà plusieurs formes :

- ▶ maîtrise du patrimoine foncier par l'EP Loire en vue de préserver la possibilité d'une gestion globale du site sur la longue durée,
- ▶ soutien du projet de réserve de biosphère UNESCO sur les hautes vallées de la Loire et de l'Allier,
- ▶ lancement d'un processus de concertation ouvert, structuré et transparent avec tous les acteurs du site de Serre de la Fare pour faire se rencontrer les volontés de chacun et faire émerger une synergie autour d'un projet fédérateur.

Deux rencontres partenariales se sont ainsi tenues le 8 octobre 2010 et le 22 juin 2011 dans les locaux du Conseil Général de la Haute Loire, qui porte actuellement de nombreuses démarches sur le haut bassin de la Loire. Une prochaine réunion aura d'ailleurs lieu le 28 novembre 2012 afin de poursuivre cette dynamique.

Dans le même temps, un soutien financier a été consenti à des projets de développement durable, en faveur de la commune de Chadron pour la réhabilitation du village de Colempce et de la commune de Solignac pour des travaux liés à son développement.

Enfin, le projet de création d'une réserve naturelle régionale de la haute vallée de la Loire porté en collaboration étroite avec le Conseil Régional d'Auvergne avec pour objectif de valoriser les gorges de la Loire, berceau du dernier fleuve sauvage d'Europe. Ce site remarquable se caractérise par une grande qualité et une diversité biologique préservée de ses habitats, emblématique de la richesse naturelle de la région Auvergne. Ce projet de réserve naturelle régionale résulte d'une volonté de valorisation forte, d'un espace de biodiversité riche et diversifié. Ce projet devrait facilement trouver sa place au sein du projet de territoire présenté lors de ce colloque et porté par des associations d'envergure qui ont su faire preuve de leur légitimité et de leur expertise. Il est nécessaire toutefois de toujours garder à l'esprit que si ces vallées sont d'une richesse écologique exceptionnelle, il ne faut en aucune façon y mettre de côté l'activité humaine.

Pour conclure, André Chapaveire remercie Roberto Epple pour l'organisation de ce colloque et précise qu'il faut se préparer à vivre ensemble cette belle aventure humaine au service du développement durable de ce territoire d'exception !

**Gilbert NATURALE - Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
délégation Loire Allier Amont : Représentant de Noël MATTHIEU
- Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**

Gilbert Naturale précise qu'il est toujours satisfait de venir en Haute-Loire et notamment de participer à ce colloque, dont les enjeux dépassent le champ habituel d'action de l'Agence de l'Eau.

Ce colloque est un sujet large et innovant. Gilbert Naturale précise qu'en Haute-Loire, tous les indicateurs sont au vert pour étudier et conduire un tel projet, et notamment :

- ▶ La qualité des espaces ruraux, des espaces urbains et des paysages, la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques ;
- ▶ La bonne gouvernance de l'eau menée depuis plusieurs décennies pour relever ce défi de la qualité, sachant que la qualité est liée à un enjeu économique fort. Cette volonté s'est traduit par un service départemental de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques structuré et performant, par les démarches Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, par un Observatoire de l'eau qui décline les suivis effectués au niveau du bassin avec une volonté de mettre à disposition ces informations en direction des spécialistes et du grand public ;
- ▶ Une organisation territoriale de maîtrise d'ouvrage au travers notamment du Syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA), une structure qui agit localement ;
- ▶ Une couverture importante du territoire par des politiques contractualisées, intégrées pour conduire l'action sur des périmètres pertinents et animer les réseaux d'acteurs, créer du dialogue de la transversalité ;
- ▶ Le suivi et l'évaluation des résultats obtenus.

Gilbert Naturale souligne que ce projet de réserve de biosphère est une vraie démarche de développement durable qui concilie à la fois les enjeux économiques de développement, l'environnement et les aspects sociaux. Il conclue sur le fait que d'autres territoires du bassin devraient s'inspirer de ce qui se fait sur ce territoire des hautes vallées de la Loire et de l'Allier.

**Christian BOUCHARDY - Vice-président du Conseil
Régional d'Auvergne chargé de l'environnement**

Christian Bouchardy introduit son discours en précisant qu'il est très heureux de participer à cette rencontre en tant que naturaliste et en tant que Vice-Président chargé de l'environnement et qui représente officiellement la Région Auvergne. En préambule, il souhaite évoquer quelques souvenirs pour illustrer son propos et être concret.

Ainsi, quand le projet du barrage de Serre de la Fare est né, cela a nécessité des études exigeantes. Ainsi, Christian Bouchardy avait été sollicité pour effectuer une expertise loutre, car celle-ci n'avait pas été inventoriée dans les études alors qu'elle était bien présente dans les gorges. Effectivement, les inventaires effectués ont permis d'attester de sa présence. Néanmoins, à l'époque, il avait été « accusé d'avoir volontairement relâché des loutres pour contrarier le projet de barrages » ! Les faits et la justice ont bien prouvé son innocence. Ainsi, un long chemin a été parcouru depuis cet épisode grâce notamment au dynamisme de personnes présentes lors de ce colloque. Aussi, « n'oublions pas l'origine de l'histoire qui nous rassemble aujourd'hui ».

Les milieux naturels des sources et des gorges de l'Allier et de la Loire sont totalement exceptionnels. En effet, la diversité faunistique que l'on peut admirer au cours d'une même journée est exceptionnelle : un saumon qui remonte la rivière pour frayer, une rencontre avec un Cincle plongeur ou un Martin pêcheur, un Chevalier guignette, un Circaète jean-le blanc ou un autour des Palombes (les deux plus fortes populations de France dans les gorges) qui passe, un Aigle royal, le Hibou Grand Duc, un Faucon pèlerin, la Genette, la Loutre... toute cette diversité dans un périmètre de quelques kilomètres carrés. Rien que ceci justifie tous les efforts qui sont réalisés depuis des années ainsi que la rencontre de ce jour.

Christian Bouchardy représentant la Région Auvergne adresse les salutations de René Souchon, Président du Conseil régional à l'assemblée. Le Conseil Régional d'Auvergne anime et co-finance une grande partie des SAGEs de la Région et travaille activement au Plan Loire Grandeur Nature avec l'EP Loire, l'Etat et plusieurs autres partenaires. C'est dans ce cadre que le Conseil Régional a participé au financement du colloque d'aujourd'hui.

Par ailleurs, un Parc naturel régional est en cours de création sur l'ensemble des gorges de l'Allier, pratiquement de Brioude aux sources. Ce sera un outil de gestion dans le respect de la préservation de la biodiversité et de l'identité naturelle et culturelle de ce paysage.

En Auvergne, des réserves naturelles régionales sont aussi en cours de création. Parmi les 4 premiers projets pour lesquels des concertations sont en cours, le projet de Serre de la Fare concernerait plusieurs centaines d'hectares.

Pour terminer, Christian Bouchardy souhaite remercier plusieurs personnes dont Guy Vissac, qui a contribué au premier film sur la rivière Allier. C'était une autre majorité régionale, mais

peu importe, l'essentiel étant d'aller au-delà des clivages et d'être uni dans le même but. Aujourd'hui est le « bon nouveau temps du nouveau monde », car les choses ont changé !

Robert BARBAULT - Président du Comité MaB France de l'UNESCO, scientifique et chercheur Muséum d'Histoires Naturelles

Avant de commencer à parler du projet de création d'une réserve de biosphère Unesco sur les Sources et Gorges de la Loire et de l'Allier, Robert Barbault souhaite présenter le concept du programme « Man and Biosphere » et les réserves de Biosphère.

Le concept scientifique de biosphère a été défini dans les années 1920, par un certain Vernastki géobiologiste russe, puis a ressurgi à l'UNESCO au début des années 70. La Terre est la seule planète vivante que nous connaissons, transformée par la vie depuis 4 milliards d'années avec notamment la constitution d'une atmosphère créée par les organismes vivants sur la Terre.

Un premier élément fondamental c'est la prise de conscience que l'Homme appartient à cette biosphère et que toutes les espèces vivantes visibles et invisibles interagissent entre-elles (lien de la chaîne trophique,...). La biodiversité n'est pas qu'un catalogue d'espèces. Le concept de Biosphère est né à la fin des années 60, lors d'une conférence internationale des Nations Unies sur la Biosphère, suite à un programme de recherche international de plus 10 ans des scientifiques du monde entier sur le fonctionnement des écosystèmes. Le bilan de cette conférence a montré qu'il fallait rétablir les équilibres et ne pas étudier d'un côté l'économie et de l'autre la nature car elles sont liées. Sous l'égide de l'UNESCO, l'idée du programme « Man and Biosphere » était de faire émerger des projets d'expérimentation du développement durable à l'échelle d'une « région » (territoire avec une identité géographique, culturelle, pratique, savoir-faire...). Ces territoires sont des lieux exceptionnels de la planète qu'on veut protéger tout en continuant à favoriser leur développement. Ils peuvent être comparés à la « Réserve du patron » d'un restaurant, c'est là où on trouve le meilleur.

Le dispositif MaB est construit en réseau, chacun des territoires « Réserve de Biosphère » est lié les uns avec les autres. Le comité MaB France coordonne les 11 actuelles Réserves de Biosphère françaises, sans imposer de règles au niveau local. La politique de développement local de chaque Biosphère émane des territoires eux-mêmes avec la concertation de l'ensemble des acteurs (élus, industriels, associations,...), elle doit être ambitieuse et viser l'excellence tout en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et des pratiques qui ont permis pendant des siècles de construire et sauvegarder cette biodiversité.

La création d'une Réserve de Biosphère n'est pas une nouvelle couche administrative et n'aboutit pas à la création d'une nouvelle structure, c'est un outil de mise en cohérence des actions déjà menées à l'heure actuelle sur un même territoire, pour aller plus loin.

Les Réserves de Biosphère ne sont pas une mise sous cloche, elles maintiennent un équilibre entre la préservation des ressources naturelles et le développement d'activités économiques. Par exemple, le bassin entier de la Dordogne, récemment labellisé et cité comme exemplaire au niveau international de part son originalité, la part d'espaces protégés est relativement réduite.

Dans les Réserves de Biosphère, il y a :

- ▶ des zones centrales qui sont les zones protégées,
- ▶ des zones tampons ou de transition où l'on concilie la préservation de la biodiversité et le développement économique,
- ▶ des zones périphériques qui s'ouvrent sur le monde entier en lien avec toutes les autres biosphères de la planète à travers le réseau.

Pour Robert Barbault, nous avons sur notre territoire toutes les conditions d'un projet exemplaire à la fois du point de vue humain, culturel, historique et naturel. « C'est un gros travail à faire mais franchement quand vous aurez réussi ce travail, vous serez fiers de vous à juste titre et le MaB France et le MaB International seront également fiers de vous. »

Concernant les coûts d'un tel projet, Robert Barbault précise que cela ne coûte rien en plus puisque c'est une mise en cohérence des actions existantes. Il faut cependant une structure de coordination qui peut se construire à partir de structures déjà existantes, par exemple si le projet de Parc Naturel Régional sur les Sources et Gorges de l'Allier voit le jour, le Parc peut être porteur. Une Réserve de Biosphère rapporte même en visibilité en insertion dans un dispositif international, car il existe des Réserves de Biosphère dans le monde entier, à comparer des Parcs Naturels Régionaux qui n'existent qu'en France.

Roberto Epple souhaite faire un complément d'informations et précise qu'une étude a été menée sur les 11 Réserves de Biosphère de France et d'autres en Europe, il y a divers formes de structures porteuses de Réserves de Biosphère, et très rarement ce sont des Conseils Généraux. La plupart du temps ce sont des établissements publics, des associations d'acteurs, des syndicats intercommunaux ou encore des Parcs Naturels. En ce qui concerne les finances, à travers une reconnaissance UNESCO, on peut trouver des subventions extérieures au Conseil Général.

Jean-Jacques Fresko conclut : « ça coûte de l'énergie mais cela peut même rapporter des financements ».

Partie 2

UNESCO :

une ambition pour un territoire

Pratiques de gestion exemplaires de sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO - Myriam LAIDET – Mission Val de Loire : Représentante d'Isabelle LONGUET- Directrice de la Mission Val de Loire

Etendre le plan de gestion du site Val de Loire UNESCO jusqu'à l'Estuaire de la Loire ? - Christophe DOUGE – Conseiller Régional Pays de la Loire élu délégué à la Loire et en charge des politiques de l'eau et Président du CORELA

Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Expérience de la Ville du Puy en Velay - Gérard BEAUME – Ville du Puy-en-Velay, en charge des relations internationales

Pratiques de gestion exemplaires de sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO - Myriam LAIDET – Mission Val de Loire : Représentant d'Isabelle LONGUET- Directrice de la Mission Val de Loire

Myriam Laidet présente l'inscription du site « Val de Loire » au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que la Mission Val de Loire. Sa présentation a pour but de partager les expériences à l'échelle du bassin de la Loire avec une mise en réseau des expériences de gestion en aval jusqu'à l'estuaire et en amont jusqu'aux sources et aussi avec les autres fleuves du monde.

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO :

Le concept de site inscrit au patrimoine mondial est né de la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1972, ratifiée actuellement par 186 pays et représentant 980 sites répartis en plusieurs biens naturels comme les îles Galápagos, culturels comme le Taj Mahal, mixtes c'est-à-dire les paysages culturels comme le Val de Loire.

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO tient en l'unicité dans le témoignage que l'on représente. Pour le Val de Loire, c'est un témoignage unique d'une interaction entre l'homme et la nature qui est un haut moment de la civilisation humaine. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est un engagement des collectivités publiques (Etat et des communes) à transmettre aux générations futures le site dans son authenticité et son intégrité.

La procédure d'inscription de sites au patrimoine mondial de l'UNESCO et celle du programme « Man and Biosphere » n'est pas la exactement la même, mais le principe est identique : il s'agit de construire des références de développement durable à l'échelle du site et de la planète en se basant sur les ressources à la fois naturelles et culturelles qui font la force et l'identité de ces territoires.

Inscription du site Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco :

Le Site val de Loire est inscrit depuis 2000 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels évolutifs et vivants. Il s'étend sur 280 kilomètres entre Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, soit 800 km² et 164 communes qui partagent une identité ligérienne à sauvegarder et à utiliser comme support de développement.

Le Val de Loire dépend de trois critères sur les 10 du classement au patrimoine mondial. Il est une chaîne exceptionnelle et dense de monuments et d'ensembles urbains remarquables, avec notamment les châteaux de la Loire qui témoignent d'une civilisation du fleuve dans un patrimoine culturel et naturel et dont il faut s'inspirer pour les aménagements futurs. Le Val de Loire est également inscrit pour certaines références à l'histoire française notamment au moment de la renaissance.

Toute altération du bien est reçue comme une perte pour la mémoire de l'humanité.

La valeur exceptionnelle du site Val de Loire se résume à un fleuve à fonctionnalités naturelles préservées, la Loire des châteaux et des jardins et des paysages façonnés par les activités économiques. Il existe des menaces d'altération de cette valeur exceptionnelle sur le fleuve comme la fermeture des vues, l'abandon des prairies inondables, l'inaccessibilité des berges, la dégradation des quais de Loire devenus des parkings de voiture. Des menaces pèsent également sur le front de Loire liées au manque de maîtrise de l'urbanisme, l'absence d'intégration architecturale et la banalisation des entrées de villes. Une des plus grandes menaces est l'altération du grand paysage par la disparition des coupures vertes liée à l'étalement urbain, mais aussi la dégradation des grandes perspectives et la création d'aménagement qui sont hors proportion par rapport aux proportions de la vallée de la Loire.

La Mission Val de Loire :

Pour éviter l'altération du fleuve et des paysages associés, une structure a été mise en place, c'est la Mission Val de Loire qui est un syndicat mixte interrégional, financé par les régions Centre et Pays de la Loire. La Mission Val de Loire est la structure opérationnelle, elle est en lien avec une conférence territoriale qui représente la maîtrise d'ouvrage du site et qui fixe les grandes orientations du programme. La Mission Val de Loire est également en lien avec une instance de concertation « Comité de développement » qui rassemble les acteurs de la société civile dans le cadre d'ateliers mais aussi une fois par an dans le cadre des rendez-vous du Val de Loire qui ont réunis 450 personnes le 3 octobre dernier.

Le rôle de la Mission Val de Loire :

Le rôle de la mission Val de Loire est la gestion du label ; l'information et la sensibilisation des habitants, élus, acteurs économiques ; le conseil et l'expertise auprès des acteurs et collectivités pour l'entretien, la mise en valeur, l'aménagement et la conception ; l'impulsion d'actions innovantes à l'échelle interrégionale autour de la culture, patrimoine, environnement, tourisme, coopération internationale.

Un plan de gestion pour le Site Val de Loire :

Elaboré en 6 ans, il permet de définir 9 orientations pour garantir de manière pérenne la préservation du site Val de Loire, tout en se projetant dans un futur. Les orientations sont :

- ▶ La protection des patrimoines : préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables et maintenir les paysages ouverts et les vues sur la Loire.
- ▶ Régulation du développement urbain : maîtriser l'étalement urbain et organiser le développement urbain.
- ▶ Mise en paysage des infrastructures : réussir l'intégration des nouveaux équipements (ponts, éoliennes) et valoriser les entrées et les axes de découverte du site.

- ▶ Un tourisme culturel : organiser un tourisme durable préservant la qualité des paysages.
- ▶ Animation, conseil et coordination : favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO et accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente.

Les engagements de l'Etat sont :

- ▶ de mettre en place une politique de protection des sites remarquables,
- ▶ d'accompagner les collectivités dans leurs SCOT ou PLU pour mettre en place des volets « patrimoine mondial »,
- ▶ mettre en place une stratégie paysagère sur le Domaine Public Fluvial,
- ▶ réaliser une évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion.

Il n'y a pas de systématisation des outils de l'Etat, on utilise les outils existants et au bon endroit.

Des collectivités s'engagent pour faire des projets avec la valeur exceptionnelle du site. Actuellement, le plan de gestion est en cours de délibération depuis janvier, 90% des communes sont favorables à l'heure actuelle.

Pour conclure, Myriam Laidet présente le bilan des 10 dernières années du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, une réconciliation du fleuve avec les habitants : dans les pratiques de navigation, l'aménagement des ports et dans le renouvellement du front de Loire.

Etendre le plan de gestion du site Val de Loire UNESCO jusqu'à l'Estuaire de la Loire ? *Christophe DOUGE – Conseiller Régional Pays de la Loire élu délégué à la Loire et en charge des politiques de l'eau et Président du CORELA*

Christophe Dougé présente dans un premier temps la démarche des Assises de la Loire en région Pays-de-la-Loire et dans un second temps développe une action du programme des Assises, directement en lien avec le sujet du colloque.

La méthode des assises de la Loire :

Les assises de la Loire en Pays-de-Loire ont commencé en 2011. La Région avait une triple ambition :

- ▶ faire émerger une vision commune sur l'avenir de la Loire ;
- ▶ fédérer et mobiliser tous les acteurs ;
- ▶ nourrir l'action de la région et des autres parties prenantes.

La méthode utilisée par la région Pays-de-la-Loire pour ces Assises de la Loire se veut participative avec l'ensemble des acteurs ligériens (élus, acteurs économiques locaux, chambres consulaires, représentants du monde associatif...). La région se place en position d'écoute des acteurs et de leurs propositions. Le travail est collectif et tous les enjeux liés au fleuve sont abordés. Derrière tout ça il y a une notion de continuum qui se dégage : dans l'espace nous sommes sur un même bassin et dans le temps et principalement dans le temps de l'action, avec les acteurs à l'échelle du bassin.

Le calendrier de la démarche :

- ▶ De mai à juillet 2011 : 8 ateliers thématiques
- ▶ 11 octobre 2011 : Forum de restitution
- ▶ Octobre – novembre 2011 : Rédaction du projet de programme
- ▶ 26 janvier 2012 : Adoption du projet de programme d'actions par le Conseil Régional
- ▶ Mars à juin 2012: Concertation des acteurs ligériens sur les premières propositions
- ▶ 15 septembre 2012: journée grand public
- ▶ Octobre – novembre 2012 : réécriture du programme d'actions avec la prise en compte des remarques et des avis exprimés
- ▶ Janvier 2013 : objectif d'une adoption du programme d'action lors de la session du Conseil Régional Pays de la Loire
- ▶ Présentation auprès des acteurs au cours du premier semestre 2013

Les thématiques abordées :

Les thématiques abordées sont : la biodiversité, les usages, la pédagogie et l'éducation à la Loire, le paysage patrimoine naturel et culturel (identité ligérienne), l'économie de proximité et la pérennité des activités agricoles, urbanisme, risques naturels (inondations,...), activités économiques (portuaires et industrielles), mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Les principales actions du programme :

- ▶ l'extension du principe de plan de gestion du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment en aval de Chalonnes-sur-Loire,
- ▶ la rédaction d'un schéma spatial estuarien du développement économique, suite au projet de réorientation du port de Saint Nazaire et de son désir de développer son activité économique vers la Mer et de préserver les espaces naturels de l'Estuaire. L'idée de la Région est d'accompagner cette nouvelle stratégie sur l'Estuaire de la Loire entre les acteurs économiques, politiques et associatifs,
- ▶ La mise en valeur environnementale et économique et le lancement d'une réflexion autour d'un Parc Naturel Régional sur l'Estuaire de la Loire,
- ▶ Avoir une cohérence et un scénario d'interventions (6 à 12 ans) sur l'ensemble de la Loire dans le cadre d'un comité Estuaire pour agir sur les impacts forts liés aux activités économiques ces 30 à 40 dernières années (surcreusement du lit, extraction granulats, assèchements des milieux rivulaires associés à la Loire...),
- ▶ Renforcer la recherche sur la Loire via un outil interrégional,
- ▶ Coordination des outils de gestion environnementale,
- ▶ Faciliter l'appropriation de la Loire par les citoyens,
- ▶ Développer une gestion et culture du risque.

Zoom sur une action des assises : L'extension des principes du plan de gestion du Val de Loire en aval de Chalonnes-sur-Loire.

Chalonnes constitue une frontière virtuelle entre le site Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO et les 80 kilomètres de Loire en aval, qui n'a pas lieu d'être car au niveau paysager, culturel et milieu naturel on retrouve des éléments qui méritaient une valorisation et surtout un accompagnement des collectivités.

L'objectif est de préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales, paysagères, culturelles, naturelles, exceptionnelles et les faire prendre en compte dans l'aménagement du territoire en cherchant comment concilier préservation, mise en valeur du patrimoine (ancien, en construction et à venir) et développement économique et social selon les principes du développement durable.

Un référentiel sera élaboré avec un double objectif : favoriser la compréhension des paysages de Loire et faire en sorte que ce référentiel soit respecté dans les documents d'urbanisme et d'aménagement. Sur les recommandations du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental), ce référentiel sera modulé en fonction des spécificités paysagères de trois périmètres distincts : à l'aval de Chalonnes (qui ressemble beaucoup aux paysages du Val de Loire), dans l'agglomération nantaise, sur l'estuaire.

Ce document ne prendra son sens que si les communes des bords de Loire contribuent à sa rédaction, y adhèrent et le signent. Ce n'est pas une extension du périmètre du Val de Loire mais plutôt adopter le principe de gestion du patrimoine mondial de l'UNESCO à l'aval de Chalonnes.

Cette déclinaison opérationnelle pourrait être inscrite dans les documents contractuels (Contrat de Plan Etat-Région, futurs programmes européens, futurs contrats régionaux) et donner lieu à des dotations particulières dès lors que les communes adopteront les principes de gestion.

Patrimoine Mondial de L'UNESCO : Expérience de la Ville du Puy en Velay - Gérard BEAUME – Ville du Puy-en-Velay, en charge des relations internationales

Depuis 1998, le Puy-en-Velay est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO à travers les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, la Cathédrale et l'Hôtel Dieu.

Quelles retombées socio-économiques générées par la démarche ?

La procédure de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche « scientifique », elle n'induit pas forcément le développement économique du territoire. L'inscription n'est qu'une étape de la démarche, pour générer de l'économie. C'est à l'ensemble des acteurs de valoriser cette inscription dans la durée via l'organisation de la « mise en tourisme ». C'est l'ensemble des acteurs (élus, associations,...) qui doivent valoriser l'inscription au Patrimoine Mondial.

Pour générer de l'économie, il faut créer de l'offre, des services et aussi communiquer : Par exemple, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Or lance une démarche d'inscription au patrimoine UNESCO des paysages de vignoble. Un argument fort de cette inscription est la comparaison avec la commune de Saint Emillion (Bordelais) qui a vu augmenter sa fréquentation de 20 à 30%, même s'il est difficile de l'évaluer précisément.

Est-ce que le logo UNESCO permet de ramener du monde ? Peut-être, dans tous les cas, l'inscription est valorisante et symboliquement forte : la cathédrale et l'Hôtel Dieu du Puy-en-Velay sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au même titre que le Taj Mahal.

Les retombées attendues dans le cas du bassin minier étaient une ouverture à l'international, une prise de conscience d'un capital. C'est également ce qui s'est passé au Puy-en-Velay, avec la volonté politique de réhabiliter les bâtiments de l'Hôtel Dieu, du Conseil Général, de la Cathédrale.

L'inscription du Puy-en-Velay au Patrimoine Mondial de l'UNESCO a permis de profiter de subventions européennes (FEDER par exemple) dans le cadre de la restauration de l'Hôtel Dieu et de l'Hôtel du Département du Conseil Général.

En ce qui concerne les chemins de Saint Jacques de Compostelle, ils sont classés comme itinéraire culturel européen depuis 1987. Qu'est-ce qui a fait progresser la fréquentation au Puy-en-Velay, l'inscription à l'UNESCO (passée relativement inaperçue en 1998) ou le classement des chemins de Saint Jacques aux itinéraires culturels européens ? Il est difficile de répondre à cette question, mais c'est l'ensemble qui permet la progression de la fréquentation.

La communication de la Ville autour de l'inscription UNESCO :

Jusqu'en 2007 et avant l'arrivée de Laurent Wauquiez, la ville du Puy ne communiquait pas sur son inscription à l'UNESCO. La mise en valorisation est une démarche à part au classement qu'il a fallu entreprendre. Avant 2007, sur les logos de la ville du Puy ou de l'Agglomération, on n'a jamais parlé de l'UNESCO. Aujourd'hui cette valorisation de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO se fait sur le site de l'Office de Tourisme, les bus de l'agglomération, les sets de tables dans les restaurants,...

L'inscription est une compétition territoriale pour attirer les visiteurs, avec les autres territoires qui sont eux-mêmes inscrits (comme par exemple le Val de Loire).

Partie 3

Réserves de Biosphère : présentation, impacts et retombées

Réserve de Biosphère Bassin de la Dordogne : motivation et processus

Frédéric MOINOT - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne :
Représentant de Guy PUSTELNIK – Directeur d'EPIDOR

Réserve de Biosphère de la Camargue : contexte, grands enjeux et

gouvernance Régis VIANET - Directeur adjoint du Parc Naturel Régional de
Camargue

Réserve de Biosphère des Cévennes Stéphan GARNIER - Agent territorial du
Parc Naturel National des Cévennes

Réserves de Biosphère d'Urdaibai Jon ASUA – Architecte du bureau technique
de la Réserve de Biosphère d'Urdaibai, gouvernement du Pays Basque

Réserves de Biosphère : un réseau mondial pour le développement humain

Catherine CIBIEN - Directrice du Comité MaB France

Réserve de Biosphère Bassin de la Dordogne : motivation et processus - Frédéric MOINOT - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne : Représentant de Guy PUSTELNIK – Directeur d'EPIDOR

EPIDOR a été créé en 1991, par le regroupement de six départements (Cantal, Puy-de-Dôme, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde) souhaitant s'engager dans la gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant de la Dordogne.

La Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne, un projet de longue date :

En 1992, lors du sommet majeur « Vallée Dordogne » à Bergerac –regroupant l'ensemble des représentants d'acteurs du territoire - la charte Vallée Dordogne est signée avec 370 accords/consensus correspondants aux principales solutions à entreprendre et objectifs à atteindre pour avoir une gestion de l'eau cohérente. Le classement du bassin de la Dordogne comme Réserve de Biosphère UNESCO est un objectif affiché depuis 20 ans, c'est le consensus N°3 de la charte « Vallée Dordogne » et obtient le soutien de Roland Dumas, Ministre des affaires étrangères à l'époque.

Les Etats généraux de la Dordogne, tenus en 2001 à Libourne, ont réaffirmé la volonté de gestion partenariale à l'échelle du bassin versant et font le bilan des « 10 ans » de la charte et permettent de dégager les actions prioritaires pour les 10 années suivantes.

En juin 2008, une délibération du Conseil d'Administration d'EPIDOR réaffirme la volonté de déposer un dossier pour le classement de la Vallée en Réserve de Biosphère UNESCO et décide de travailler avec le comité Man and Biosphere en vue du classement.

Le dossier de candidature :

Le projet de classement du bassin de la Dordogne en Réserve de Biosphère possède deux particularités, elle s'intéresse aux milieux aquatiques et à la ressource en eau et elle concerne une grande échelle de territoire (24 000 km²). Le dossier de candidature à l'obtention du label décrit les richesses naturelles et culturelles, les activités, les enjeux et les démarches de consultation engagées avec les acteurs du territoire. Il reprend également les grandes pistes de gestion du bassin de la Dordogne, qui se verront consolider avec chacune des parties prenantes dans le cadre de la gouvernance.

La consultation des acteurs du territoire :

Il convient également de se tenir au plus près du territoire pour obtenir une adhésion au projet. Des nombreuses réunions cantonales, avec les acteurs socio-économiques et les maires riverains de la source à l'estuaire, ont eu lieu. Elles ont permis de faire ressortir un

accueil favorable au projet, de lever quelques inquiétudes comme l'ajout de contraintes nouvelles sur le développement du territoire, de montrer une volonté croissante de mise en valeur des rivières du territoire par les élus et d'alimenter la réflexion pour constituer le dossier de candidature.

« Concilier les usages et le respect des milieux » est une constante partagée par l'ensemble des acteurs du projet de Réserve de Biosphère de la Dordogne, pour garantir la fourniture d'une eau de qualité et en quantité. Le projet de Biosphère n'émet pas de jugement de valeur sur une activité en particulier, son objectif est de conserver tout le potentiel du bassin de la Dordogne (les diverses activités économiques liées à l'eau et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques) en s'intéressant aux interactions entre l'Homme et la Biosphère. Le projet de Réserve de Biosphère ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire, il se donne comme des champs d'action : la connaissance, l'information et la concertation.

Le classement en Réserve de Biosphère :

Le 11 juillet 2012, le bassin de la Dordogne est reconnu Réserve mondiale de Biosphère UNESCO. C'est la plus grande Réserve de Biosphère de France et la première au monde construite autour de la notion de bassin hydrographique. Le premier objectif de la Réserve de Biosphère est de réduire les pressions sur les milieux aquatiques (agriculture, forêts, hydroélectricité,...) et d'établir un lien entre les politiques de l'eau la gestion des terres et la biodiversité.

L'histoire continue de s'écrire par les habitants et riverains du bassin de la Dordogne, puisque 20 ans après le sommet Vallée Dordogne, les 2ème Etats Généraux vont se tenir les 8 et 9 novembre 2012 avec la présence prévue de plus de 350 personnes. Ils sont placés sous le signe du partage de l'information sur l'eau et les expériences de gestion, de l'ouverture vers un espace d'expression libre et constructible et permettront de faire appel à l'imagination collective pour dessiner les voies de progrès.

Réserve de Biosphère de la Camargue : contexte, grands enjeux et gouvernance - Régis VIANET - Directeur adjoint du Parc Naturel Régional de Camargue

Le territoire de Camargue

Le territoire de la Camargue (1 700 km²) se présente comme l'exutoire du grand bassin du Rhône (150 000 km²). La Camargue est à cheval sur deux régions administratives Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur deux départements Gard (à l'Ouest) et Bouches du Rhône (à l'Est).

De plus sur ce même territoire, nous avons un Parc Naturel Régional (à l'Est), en place depuis les années 70 et un Syndicat Mixte de gestion et la protection de la Camargue gardoise (à l'Ouest).

La Camargue forme une mosaïque de milieux sculptée et partagée à proportion égale entre l'espace rural et agricole à l'interface des continents africain et européen avec notamment le passage chaque année d'un milliard d'oiseaux sur le territoire.

Le paysage institutionnel de la Camargue est très diversifié (mille-feuilles), plus particulièrement sur le territoire de la Biosphère de Camargue : il y a une dizaine de communes, deux communautés d'agglomération, deux Pays et des communautés de communes. Tout cette diversité nécessite d'instaurer une bonne gouvernance.

L'émergence de la Réserve de Biosphère de la Camargue :

La Réserve de Biosphère de la Camargue est la première créée en France. Créée en 1977, elle a eu pour objet de rassembler les territoires du parc naturel régional de la Camargue et du Syndicat Mixte de gestion de la Camargue gardoise, autour d'un modèle de gouvernance et de portage de projet. Au départ elle ne comptait que 13 000 hectares (cœur du delta du Rhône) et aujourd'hui elle s'étend sur 170 000 hectares. Ce challenge a pu être remporté grâce à la dynamique de dialogue engagée entre les espaces naturels dits sensibles et les espaces naturels, cultivés ou organisés en périphérie.

La Réserve de Biosphère de Camargue a permis d'engager de la médiation sur le territoire, de valoriser toutes les démarches de développement durable et faire dialoguer les outils du « mille-feuille administratif camarguais » tout en les inscrivant dans une dynamique de progrès (pas de territoire figé). Le fait d'associer au plus tôt les acteurs du monde rural (agriculture, activités de cueillette et loisirs,...) et de tisser des liens forts avec les acteurs du territoire a permis la réussite du projet.

Les enjeux de la Réserve de Biosphère de la Camargue

Un des enjeux majeurs de la Réserve de Biosphère de la Camargue est la préservation du patrimoine naturel exceptionnel en interaction avec les activités culturelles et économiques (pas de mise sous cloche) à l'échelle du Delta du Rhône.

L'eau est également un enjeu majeur de la Camargue, comme la clé de voûte du système, la Réserve de Biosphère peut être un lieu de médiation pour résoudre les conflits d'usage sur l'eau.

La gouvernance de la Réserve de Biosphère de Camargue

La gouvernance de la Réserve de Biosphère a été construite autour des deux structures avec des compétences dans l'aménagement du territoire, le Parc Naturel Régional de la Camargue et le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue gardoise qui couvrent 95% du territoire.

Un comité de gestion a été constitué et reprend les élus de ces deux structures ainsi que les élus des communes non-couvertes par ces entités (5% du territoire restant).

Un comité technique a également été constitué, pour identifier les enjeux, les ressources, les contraintes de la Réserve de Biosphère Camargue et associer tous les acteurs socio-professionnels. Le comité technique a la charge de la mise en œuvre des actions de la Réserve de Biosphère, il porte la connaissance et peut proposer au comité de gestion des outils et des programmes.

Un plus des Réserves de Biosphère, par rapport au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, c'est la participation de la science à la gestion. Un conseil scientifique est également présent dans l'organisation de la Réserve de Biosphère et en dialogue avec les gestionnaires et les décideurs du territoire et qui donne un regard d'expert et aide à la décision en matière de gestion. Cette collaboration permet également de développer la recherche action, la recherche au service et à l'écoute du territoire.

Cependant, tout ce dispositif ne peut fonctionner sans un organe d'animation, dans le cas de la Camargue, il y a deux co-animateurs l'un du Parc Naturel Régional et l'autre du Syndicat Mixte de gestion. L'intérêt de s'appuyer sur des structures existantes permet de réduire les coûts (internalisation) de fonctionnement de la Réserve de Biosphère Camargue. Il y a également des retombés en terme de plus value pour ces deux structures de gestion comme de dialoguer, de partager des projets sur des problématiques communes et de valoriser des acteurs du territoire avec une forme de solidarité entre la rive droite et rive gauche du petit Rhône.

Réserve de Biosphère des Cévennes - Stéphan GARNIER - Agent territorial du Parc Naturel National des Cévennes

Stéphan Garnier présente le contexte dans lequel la Réserve de Biosphère des Cévennes a pu émerger. A noter en préambule que la Réserve de Biosphère des Cévennes est très liée au Parc National des Cévennes.

La création du Parc National des Cévennes :

Le Parc National des Cévennes, créé en 1970, couvre 152 communes, 76 000 habitants et 372 000 hectares avec 4 grandes entités paysagères : les Causses, le Mont Lozère, l'Igual et les vallées cévenoles. La biodiversité de ce territoire est fortement liée à la diversité de son climat, de la géologie, du relief et également renforcée par la présence humaine.

Le Parc National des Cévennes a été créé dans un contexte de fort exode rural du territoire : départ vers les villes, crise identitaire... Il est apparu comme le moyen de sauver un territoire avec des difficultés de maintenir les activités humaines.

L'opportunité de la création d'une Réserve de Biosphère des Cévennes :

En 1985, l'Etablissement Public en charge du Parc National des Cévennes a demandé le classement du cœur du Parc en Réserve de Biosphère. Le territoire du projet de Biosphère à l'époque était plus large que le périmètre du cœur du Parc National et répondait à un ensemble cohérent et avec une véritable identité culturelle. En 1989, l'Etablissement Public du Parc constate que l'esprit « Homme et Biosphère » et la pratiques des activités étaient difficilement conciliables. Il diffuse alors de l'information sur la Réserve de Biosphère qui va obtenir le soutien de certains élus locaux qui souhaitent redonner de l'espoir et remettre en marche le territoire des Cévennes autour de ses atouts : paysages, cultures, cadre de vie,...

Ce sont les élus des vallées périphériques au cœur du Parc National des Cévennes qui souhaitent développer un projet de territoire et qui ont fait la Réserve de Biosphère de Cévennes. Aujourd'hui la Réserve de Biosphère des Cévennes couvre le même territoire que la Parc National et demain une réactualisation du plan de gestion unique va être opérée sous la forme d'une charte.

L'appui technique du Parc dans l'émergence de la Réserve de Biosphère des Cévennes :

Le Parc a joué le rôle d'appui technique en apportant de la connaissance aux élus. Le dialogue s'est installé avec les populations locales via des démarches participatives, avec les spécialistes dans tous les domaines pour construire une vision globale et transversale pour reconquérir le territoire. De nombreux petits projets ont ainsi été développés comme des ateliers collectifs de transformation de la châtaigne, reconquête des chèvreseries-fromageries par les collectivités, relance des filières de pierres sèches,...Etre dans le réseau des réserves de Biosphère permet les contacts avec d'autres réserves de Biosphère comme Sao Paulo et d'échanger sur des problématiques similaires.

Réserves de Biosphère d'Urdaibai - Jon ASUA – Architecte du bureau technique de la Réserve de Biosphère d'Urdaibai - Gouvernement du Pays Basque

Jon ASUA n'a pu être présent le jour du colloque. Pour remplacer sa présentation, un film sur la Réserve de Biosphère d'Urdaibai a été diffusé. Il est à revoir sur le site internet de la Réserve de Biosphère d'Urdaibai :

<http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49-12892/eu/> Attention : film en basque

Version française du site internet à l'adresse suivant : http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49-12872/fr/contenidos/informacion/informacion_urdaibai/fr_1066/informacion_f.html

Attention : le film n'est pas disponible sur cette page, il n'existe pas en téléchargement en français.

Réserves de Biosphère : un réseau mondial pour le développement humain - Catherine CIBIEN - Directrice du Comité MaB France

Catherine Cibien présente les grands principes des Réserves de Biosphère ainsi que les axes de développement possible pour le territoire.

Le concept de réserve de Biosphère

Les Réserves de Biosphère sont des territoires qui s'inscrivent dans le cadre d'un réseau mondial sous l'égide de l'UNESCO, qui se sont construits sur le concept de ne pas mettre d'un côté la préservation de la nature et de l'autre le développement des activités humaines.

Ce sont 117 pays qui ont collaboré pendant une quarantaine d'années pour construire ensemble un modèle de gestion pour les territoires qui peut être adapté partout sur la Terre : zones tropicales, zones arides, zones insulaires,...

Ce modèle de gestion se veut souple pour des diversités d'organisations, de portage, de gouvernance et qui permettait de mettre en œuvre un projet de conservation et de développement porté par les habitants, les élus locaux, les associations,...

En d'autres termes, une Réserve de Biosphère permet de fédérer les initiatives pour construire un futur à l'échelle d'un territoire avec une cohérence culturelle, géographique, écologique. C'est un cadre souple et adaptable qui s'appuie sur des structures existantes, tout en s'intégrant dans un réseau mondial qui se veut un réseau d'apprentissage du développement durable.

Les Réserves de Biosphère transfrontières

Il existe également des Réserves de Biosphère transfrontières qui permettent de gérer un même écosystème séparé par des frontières entre pays. Ces frontières peuvent être également des frontières administratives entre deux régions qui partagent en deux un même écosystème. La Réserve de Biosphère permet de dépasser ces frontières pour avoir une gestion coordonnée et cohérente du système (exemple de la Camargue).

La Réserve de Biosphère et le Patrimoine Mondial de l'Unesco :

La notion de Réserve de Biosphère est différente du Patrimoine mondial de l'UNESCO. La réserve de Biosphère ne reconnaît pas la valeur universelle d'un territoire. Elle prend en considération la dynamique écologique et sociale d'un territoire et se positionne pour accompagner ce territoire avec toutes les parties prenantes pour réfléchir collectivement à la dynamique de ce territoire.

Le Patrimoine mondial de l'UNESCO est géré par une Convention Internationale alors que les Réserves de Biosphère s'inscrivent dans un cadre statutaire plus souple et avec des critères plus souples également.

Les axes de développement possible dans une Réserve de Biosphère

Le développement s'appuie sur les ressources préservées. Les Réserves de Biosphères travaillent sur des éléments concrets comme par exemple sur des questions de conciliation entre la gestion forestière et la biodiversité : maintien de vieilles forêts et d'arbres morts et s'interrogent sur la filière bois avec le devenir et la valorisation économique de la forêt. Les Réserves de Biosphère travaillent aussi sur l'accueil touristique en valorisant au mieux les ressources culturelles, naturelles et les paysages d'un territoire. L'agriculture est également un thème au cœur de nombreuses Réserves de Biosphère, notamment au travers le travail sur la valorisation de la diversité des produits du terroir.

Les Réserves de Biosphère sont des lieux d'expérimentation en matière d'aménagement du territoire (urbanisme, énergies renouvelables,...) où l'on se pose la question de comment concilier une architecture patrimoniale avec l'enjeu énergétique d'aujourd'hui, comment l'intégrer au mieux au paysage,...

Elles ont également une fonction dans l'éducation, la formation et la sensibilisation avec l'idée que les citoyens, jeunes citoyens et enfants deviennent des citoyens éclairés et deviennent des parties prenantes de la gestion durable de leur région.

Les Réserves de Biosphère ont également une fonction dans la science avec la « recherche action » pour aider les décideurs et éclairer leurs choix de gestion.

Le concept de Réserve de Biosphère UNESCO s'appuie sur trois piliers : conserver, développer et s'appuyer sur la recherche, la connaissance, la formation et sur l'éducation du public.

Le réseau des Réserves de Biosphère

Le réseau des Réserves de Biosphère regroupe 600 réserves qui travaillent ensemble à différents niveaux. Le comité MaB France organise et anime le réseau à l'échelle nationale. Il existe également des mises en réseau en fonction des champs d'action menés par les biosphères : par exemple le groupe de travail sur la gestion forestière, l'éducation et la pédagogie, les démarches participatives.

Il existe également un réseau mondial avec des échanges internationaux qui peuvent être bilatéraux entre deux Réserves mais aussi multilatéraux comme le réseau EuroMaB (regroupant l'Europe et l'Amérique du Nord). Le réseau EuroMaB organise une rencontre biannuelle pour parler et échanger sur les diverses problématiques rencontrées dans les Réserves de Biosphère et propose également des formations sur des thématiques pointues.

Pour conclure, Catherine Cibien rappelle qu'être désigné « Réserve de Biosphère », c'est une reconnaissance internationale susceptible d'apporter de la fierté, un outil « moteur » pour l'aide à la prise de décision pour la protection de l'environnement et les projets de développement. Quand on devient Réserve de Biosphère, on reconnaît la qualité d'un territoire, de son projet et de sa position pour développer son futur.

Synthèse de la matinée

**Jean-Jacques FRESKO - Rédacteur en chef de la revue
Terre Sauvage et animateur de la matinée**

Jean-Jacques Fresko fait la synthèse de la matinée :

- ▶ La traduction de « Reserve of Biosphere » en français « Réserve de Biosphère » n'est pas idéale : en effet, il n'est pas prévu une « Réserve » au sens d'une « mise sous cloche ». Dans le nom du programme « Man and Biosphere », il y a bien l'Homme qui est au cœur du dispositif.
- ▶ La Réserve de Biosphère n'est pas une couche administrative supplémentaire mais plutôt un lieu d'interface entre des structures et des outils de protection et de développement déjà existants. C'est également un lieu de mise en cohérence d'initiatives.
- ▶ La création d'une Réserve de Biosphère n'oblige pas en la création d'une structure nouvelle pour porter la démarche, mais c'est un lieu de mise en synergie de structures qui ont déjà des actions sur le territoire.
- ▶ L'intérêt d'une telle démarche est autant la démarche elle-même que son aboutissement. Jean-Jacques Fresko prend l'exemple et cite l'ancien commissaire au plan, Jean-Baptiste Foucault, qui disait : « Le plus intéressant ce n'est pas d'avoir un plan quinquennal, mais c'est de faire un plan quinquennal et de se mettre en situation de dynamique de projet partagé collectif ».
- ▶ Une Réserve de Biosphère est un lieu où l'on crée du lien, notamment vers l'international avec le réseau mondial des territoires Hommes et Biosphère.

Jean-Jacques Fresko résume en quatre mots les interventions de la matinée : Une démarche Hommes et Biosphère permet à un territoire de le valoriser, de le pérenniser et de se mettre en situation de le transmettre et de créer du lien.

Partie 4

Concilier économie et écologie sur le Haut Bassin de la Loire

Haute-Loire : convergences de l'écologie et de l'économie Claude HENRY -
Président du Conseil Scientifique de l'IDDRI Sciences Po, professeur à Columbia
University New York

Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques Gérard RIVET-
Président du CPIE du Velay, maire adjoint de Saint-Martin-de-Fugères

Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques Michel DRIOT
– Vice-président du Conseil Général de la Haute Loire, Président de la Maison
Départementale du Tourisme

Des richesses naturelles exceptionnelles Gilbert COCHET - Expert au Conseil de
l'Europe, Vice Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de Rhône Alpes

Haute-Loire : convergences de l'écologie et de l'économie

*Claude HENRY - Président du Conseil Scientifique de l'IDDRI
Sciences Po, professeur à Columbia University New York*

Monsieur Claude Henry n'a pu être présent le jour du colloque. Il a fait parvenir sa contribution pour venir compléter les actes du colloque :

« Il y a un peu plus de vingt ans la pérennité des Gorges de la Loire était en balance. Une équipe internationale de scientifiques – britanniques, français et hollandais – mandatés par le CNRS a produit, au terme d'investigations de terrain soigneuses, un rapport mettant en évidence les raisons tant économiques qu'écologiques pour lesquelles la pérennité des Gorges de la Loire devait être assurée. Michel Rocard, alors Premier ministre, a été sensible à ces raisons que lui ont fait valoir des représentants de Loire Vivante et des élus. Le processus était ainsi enclenché qui conduirait à écarter la menace et à envisager positivement l'avenir.

Les raisons alors d'assurer la pérennité des Gorges de la Loire sont aussi les raisons de leur donner maintenant, avec les Gorges de l'Allier, un statut dans le cadre duquel les efforts passés prendront une signification à la mesure de la richesse du patrimoine humain et naturel qu'elles constituent.

Raison fondamentale : l'imbrication harmonieuse des activités humaines et du milieu naturel, lui-même progressivement (mais pas brutalement) façonné par ces activités. La Réserve de Biosphère s'inscrit dans cette évolution puisque, comme le rappelle Catherine Cibien, directrice de MAB France, « elle est construite sur le concept de ne pas mettre d'un côté la préservation de la nature et de l'autre les activités humaines ». Pas d'ostracisme donc des activités humaines, pas non plus d'ostracisme de la nature, pas de « dos tourné à la rivière », selon l'heureuse expression de Gérard Rivet, président du CPIE du Velay.

Dans le rapport au CNRS, les perspectives d'équilibre entre activités humaines et milieu naturel sont notamment testées à travers une évaluation (c'était la mission première des rapporteurs) des potentiels économique et écologique et de leurs interactions, positives et négatives. Le problème ne tenait pas à la compétence pas plus des économistes que des écologues. Il tenait à la formulation d'une synthèse des évaluations des uns et des autres. Fallait-il, pour afficher une cohérence, au moins apparente, tout traduire en termes monétaires ? Le hasard a voulu que je rencontre alors, dans des circonstances complètement différentes, celui qui est sans doute le plus grand historien-économiste du 20ème siècle, Fernand Braudel, auteur notamment de «La Méditerranée, l'espace et les hommes» et de «Civilisation matérielle, économie et capitalisme». Evitez le réductionnisme, m'a-t-il averti, les Gorges de la Loire méritent beaucoup mieux. Vous perdriez beaucoup de la pertinence et de la portée de vos évaluations en cherchant à les uniformiser. Même Ivan Denissovitch, au terme de la journée qu'Alexandre Soljenytsine lui fait vivre au Goulag, comprend que l'homme ne vit pas que de pain.

Du pain, la future réserve de biosphère peut en fournir, pas à profusion, mais suffisamment et de qualité. Et quant à ce qui fait la vie au-delà de la survie, elle en est généreuse. Les conditions sont donc réunies, et on peut légitimement attendre que chacun joue sa partie dans cette nécessaire entreprise ».

Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques

Gérard RIVET- Président du CPIE du Velay, maire adjoint de Saint-Martin-de-Fugères

Gérard Rivet présente le CPIE du Velay, quelques actions menées ou suivies par le CPIE et sa commune, et s'exprime sur les attentes au niveau local d'un projet comme celui de la biosphère.

En introduction, Gérard Rivet se demande si « la Réserve de biosphère est une chance pour le développement économique du territoire ? ». Selon lui, OUI, une réserve de biosphère est sans doute, une chance pour le développement économique du territoire, mais à condition de respecter certaines nécessités ou exigences et de monter un projet dynamique avec tous les acteurs, en prenant en compte les actions déjà menées.

Le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) : Il existe vingt-trois CPIE le long de la Loire et le CPIE du Velay est situé le plus en amont. La vocation du CPIE du Velay est départemental (Haute Loire), mais historiquement le territoire d'action était le plateau du Velay. Il travaille en partenariat avec tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou issus du monde associatif.

Le CPIE du Velay a pour métier historique l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le public cible est constitué aussi bien de scolaires, que d'élus, que d'adultes, ou encore de porteurs de projets (par exemple touristique). Beaucoup de porteurs de projets sont aujourd'hui en attente de conseils et d'un accompagnement sur les questions environnementales. Ainsi le CPIE a aussi pris pour mission l'accompagnement des porteurs de projets. Le CPIE du Velay offre une entrée environnementale aux prestataires mais sans oublier les aspects économiques et sociaux. L'intervention essaie de se faire le plus en amont possible afin d'infléchir le regard et la réflexion des porteurs de projets.

Des exemples d'actions en cours ou en projet suivis par le CPIE, en lien avec la Biosphère:

- ▶ «Le Projet ABC : l'Atlas de la Biodiversité Communal »: C'est un projet de science participative avec les habitants du territoire de Cayres-Pradelles (communes précurseurs), Landos et Langeac.
- ▶ « L'observatoire des amphibiens et de leur territoire ».

▶ La préservation et la valorisation de la qualité de la nuit en haute vallée de la Loire. C'est un travail en partenariat avec l'ANCPEN¹ qui réalise la sensibilisation auprès des élus. Ce projet est intéressant puisqu'il rend sensibles les élus aux aspects économiques (comment faire des économies) ; mais il intègre également un volet environnemental, avec la préservation de la biodiversité ; et propose aussi un aspect touristique. De belles nuits en Auvergne (et dans la Biosphère) peut constituer un élément à valoriser auprès des touristes.

▶ La mesure de l'évolution des comportements des citoyens : Le CPIE a mis en place des indicateurs qui permettent de suivre, dans la durée, l'effet qu'un discours ou qu'une action peut avoir sur l'évolution des comportements des citoyens.

▶ Le CPIE développe aussi des actions autour de l'écotourisme et de la géodiversité : Les projets associent des communes comme Alleyrac, le Monastier, Présailles pour travailler sur l'approche d'écotourisme.

▶ Le dossier « Volcans en liberté » : c'est une opération menée par le CG 43 qui a vocation à valoriser, d'un point de vue volcanique et géologique, les volcans de la Haute Loire et de la haute Ardèche. L'opération sera sûrement étendue à la Région Auvergne voire au Massif Central.

▶ Les questions de la randonnée : des actions ont déjà été menées sur l'interprétation des paysages et des milieux traversés, ces actions mériteraient d'être encore développées : comme sur le GR40 (le tour du Velay), le GR3 (du Gerbier de jonc à l'estuaire).

Pour Gérard Rivet, de manière générale et en zone rurale, la population a tendance à tourner le dos à la rivière (sauf en cas d'inondation !). Effectuer le « demi-tour » pour redécouvrir la nature et les gorges, nous demande d'adopter « une démarche culturelle ». « La population est parfois plutôt méfiante à l'égard du monde de l'écologie et des écologistes. Il y a là aussi une rencontre à entreprendre ». Les attentes sont fortes sur le territoire, mais il faudra être capable de montrer des projets qui donnent leur place à la population et qui demande leur implication.

Le territoire présente beaucoup d'utilisateurs : des pêcheurs, des chasseurs, des randonneurs (à pied à cheval en vélo), des naturalistes, des scientifiques mais aussi des motos, des quads et des 4X4. C'est une diversité d'usages du territoire qu'il convient sans doute de repenser à un moment ou un autre. Il faudra être capable de mener cette réflexion.

Des projets en cours sur la communauté de commune, en lien avec la Biosphère :

- ▶ La construction d'une école de la nature à Colempce : Cet espace constituera un lieu d'éducation et d'ouverture. Le projet est soutenu par la région, la communauté de communes, EPL et bien d'autres acteurs,

¹ ANCPEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

- ▶ La construction d'un moulin à Colempce,
- ▶ L'ouverture d'un espace culturel européen au Monastier-sur-Gazeille : C'est un outil ouvert sur le territoire qui valorisera la culture historique sur le territoire et le patrimoine naturel,
- ▶ Le projet Retrouvance : ce projet, en partenariat avec l'ONF, vise le développement de l'écotourisme pour groupes accompagnés. Il s'agirait de proposer des guides ou des animateurs pour expliquer le territoire et proposer des animations en soirée dans les étapes. Ce projet part du constat que les touristes ont de plus en plus d'exigences de qualité vis à vis des services proposés et qu'ils souhaitent comprendre et découvrir l'environnement culturel et naturel qui les entoure. Ce projet permettra de créer de l'emploi et de préserver des bâtiments communaux.

En conclusion, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que, sur le terrain on n'est pas au point zéro de la dynamique : il y a déjà des acteurs qui se mobilisent, des projets sont déjà menés à bien et d'autres sont en cours. Pour le succès du projet de réserve de Biosphère, les acteurs souhaitent une vision partagée du territoire et un projet cohérent. S'entendre sur la même vision sera l'enjeu de la gouvernance en place.

Exemples d'activités économiques durables et écotouristiques

Michel DRIOT – Vice-président du Conseil Général de la Haute Loire, Président de la Maison Départementale du Tourisme

Michel Driot présente très rapidement la Maison du Tourisme de Haute Loire et développe la démarche d'écotourisme mise en place sur le territoire.

La Maison du tourisme : C'est l'organe de commercialisation et de promotion du tourisme en Haute Loire. Elle est financée à 100% par le Conseil Général de la Haute Loire et était désignée auparavant par « Comité départemental du tourisme ».

La maison du tourisme a mis en place, en collaboration avec le CPIE du Velay, une démarche d'écotourisme. L'objectif est de faire connaître toutes les initiatives qui sont prises par les prestataires touristiques en matière de préservation et de gestion responsable des ressources naturelles et culturelles.

La Maison du tourisme souhaite, à terme, faire de la Haute Loire une destination écotouristique reconnue. « Respirando » avait déjà été initiée pour les activités de pleine nature.

La mise en place de la démarche d'écotourisme sur le territoire

Dans un premier temps il s'agissait de définir l'écotourisme et d'y associer des critères. Ainsi d'après la Maison du tourisme, l'écotourisme c'est :

- ▶ « Une offre touristique qui est axée sur le patrimoine culturel et naturel » ;
- ▶ « Une offre touristique qui veille à la protection du milieu rural et de son patrimoine, en adoptant les principes de durabilité : comme la gestion globale de l'énergie, la compatibilité d'un projet avec le milieu naturel, la gestion de l'eau » ;
- ▶ « Une offre touristique qui émet un message pédagogique auprès de son public » ;
- ▶ « Une offre touristique qui a une valeur ajoutée locale ».

A partir de cette définition, un référentiel a été établi et appliqué à différents prestataires². Ce travail a commencé en 2009 dans l'Emblavez et s'adapte particulièrement bien aux sources et gorges de la Loire et de l'Allier. La démarche a permis à ces territoires de mettre en place des PER axés sur l'écotourisme et d'être retenus comme stations de pleine nature par la région.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT), le Mezenc, etc. sont des acteurs associés à ce travail. Ils ont également engagé sur leur territoire une réflexion sur le développement de l'écotourisme, notamment le SMAT qui travaille sur un plan d'action sur 10 ans. De nombreuses initiatives individuelles ont rejoint la démarche, comme celles de la Fédération de pêche. D'autres prestataires d'activités, comme des hébergeurs, ont eu connaissance de la démarche et ont rejoint les groupes de travail.

Le bilan de la démarche

Actuellement 61 prestataires répondent au référentiel et sont estampillés « écotourisme ». Parmi ces prestataires on compte : 25 hébergeurs comme des hôtels, des chambres d'hôtes, des meublés, des campings ; des restaurants ; des sites inscrits au patrimoine naturel, comme le rocher d'Aiguilhe ; le conservatoire du Saumon ; l'atelier du sabotier, l'espace du mont Bard ; mais aussi 9 sites naturels : comme le sentier des Chibottes, la Pinatelle du zouave, le sentier des oiseaux ; 12 prestataires d'activités ; 4 producteurs fermiers..

Une journée sur l'écotourisme a été organisée dans l'Emblavez. Elle a été basée sur la rencontre entre les différents prestataires engagés dans la démarche et avait pour but d'échanger des savoirs faire, d'obtenir et de faire découvrir des outils pour progresser dans la démarche et éventuellement de s'engager dans des labels comme celui de « CLE Verte ».

Le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie accompagnent la Maison du tourisme dans cette action. Ces acteurs considèrent que c'est une formidable opportunité en termes de développement local, d'autant plus que c'est un sujet vraiment d'actualité car l'écotourisme n'est pas délocalisable.

² Nota : L'écotourisme concerne tant les hébergeurs que les prestataires d'activités, les fêtes et manifestations, les sites patrimoniaux, les sites naturels, les sentiers d'interprétation et à terme les sentiers de randonnées.

Michel Driot conclut en faisant le lien avec le colloque et salue l'initiative de cet événement. Il rappelle qu'il est important de dialoguer avec la population, de communiquer et expliquer la démarche entreprise. Les prestataires s'engagent à défendre l'écotourisme dans lequel ils sont engagés et arrive bien à l'expliquer et à la « vendre » aux touristes. Cette démarche est compatible avec les attentes des touristes qui recherchent aujourd'hui de plus en plus leur hébergement en fonction d'une thématique. Par ailleurs il rappelle l'importance de fédérer les synergies, entre tous les acteurs qui s'engagent sur « le retour à la nature. »

Des richesses naturelles exceptionnelles

*Gilbert COCHET - Expert au Conseil de l'Europe,
Vice Président du Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel de Rhône Alpes*

Gilbert Cochet présente les richesses naturelles des Hautes vallées de la Loire et de l'Allier et soumet des niveaux d'ambitions à atteindre sur le territoire qui a toutes les potentialités pour atteindre l'excellence biologique et écologique.

Les hautes vallées de la Loire et de l'Allier présentent des paysages intéressants à la géologie très particulière.

Les paysages des hautes vallées de la Loire et de l'Allier (que l'on peut représenter par des succs, des lacs volcaniques, des eaux vives) sont d'une richesse géologique forte. La géologie du territoire est très particulière et marque fortement les paysages. Certains paysages sont uniques et rarissimes sur le territoire, c'est le cas des succs de phonolithe qui ne sont présents en France que dans le Velay, la Haute Vallée de l'Ardèche et le Gard. Le territoire présente aussi des particularités géologiques peu connues, comme la géomorphologie périglaciaire, représentée par les buttes gazonnées. Ce sont des témoins de la période glaciaire, qu'on ne retrouve qu'en Island, au Groenland et sur les hauts plateaux ardéchois et du Velay.

Les hommes ont su faire une utilisation harmonieuse de ses richesses géologiques, par exemple en recouvrant leur toits avec des lauzes (Proverbe local qui dit : qui pose lauze pour cent ans pose) ou à travers la construction, au milieu des rochers, de villages magnifiques très anciens.

Les affleurements nombreux permettent la réalisation de sorties pédagogiques. Les coulées de basalte, les galets de la Loire, peuvent facilement être observés. Pendant de nombreuses années des sorties ont été réalisées avec des classes du primaire, du secondaire et même des étudiants en prépa capes agreg de Lyon. Ces sorties, organisées souvent en avril-mai, en plus de leur intérêt pédagogique permettent de faire tourner l'économie locale et d'utiliser des hébergements à une époque où il n'y a pas beaucoup de tourisme.

Les gorges de la Loire et de l'Allier constituent un ensemble unique et préservé.

La Loire et l'Allier sont deux témoins des vallées préservées. En effet, d'ici quelques années (après l'effacement du barrage de Poutès), les gorges de l'Allier entre Naussac et la microcentrale de Langeac parcourront 72 kilomètres sans aucun aménagement humain. Ce constat est sans aucun doute unique en France. Des témoignages anciens confirment l'incroyable beauté et pureté des gorges de la Loire et de l'Allier : le général Chirac en 1821 cite qu'il n'a jamais rien vu de comparable aux gorges de l'Allier. L'Abbé de Mortesagne (au 18ème siècle), lui parle de la Loire et de la limpidité de l'eau au suprême degré.

Gilbert Cochet précise qu'aujourd'hui l'eau connaît des problèmes de qualité, mais qui ne sont pas irréversibles et qu'atteindre à nouveau l'excellence pourrait constituer un objectif dans le cas d'une réserve de biosphère.

Les vallées de la Loire et de l'Allier sont uniques et cela peut être vérifié par photo aérienne. En survolant le massif central on s'aperçoit que toutes les grandes vallées sont noyées. C'est le cas de la Dordogne, qui a plus de 100 kilomètres de rivières noyées par 5 grands barrages, faisant disparaître en ces endroits la vie liée aux habitats d'eau courante. La comparaison du nombre d'espèces dans une des gorges de l'Allier par rapport aux gorges de la Sioule (qui sont noyées), est sans appel : l'Allier dénombre 216 espèces contre 24 dans la Sioule : l'eau libre et courante c'est la vie, la diversité d'habitats.

La biodiversité riche et diversifiée témoigne de la préservation des habitats et de la fonctionnalité de l'écosystème :

Les vallées de la Loire et de l'Allier sont composées d'habitats aquatiques diversifiés. On note la présence de zones de rapides, de zones calmes, de zones de dépôt de graviers. Les gorges présentent également de vastes zones forestières, des terrasses à prêles (assez unique dans les gorges de l'Allier), des zones rupestres et des tourbières. Cette diversité d'habitat a permis l'installation de nombreuses espèces patrimoniales au niveau européen et qui ont une valeur reconnue, comme par exemples³ :

- ▶ Les amphibiens et en particulier le sonneur à ventre jaune ;
- ▶ Les libellules et en particulier la famille des gomphidés : ces espèces sont indicatrices de l'état naturel de la rivière et sont bien présentes lorsque le milieu est préservé ;

³ Les associations participent fortement à la collecte des données naturalistes : la LPO, Nature Haute Loire, SOS Loire Vivante, le CPIE, le Conservatoire botanique, etc.

- ▶ Le cincle plongeur et le chevalier guignette, qui présente des densités exceptionnelles. Les meilleures densités de France sont d'ailleurs sur la Loire et l'Allier ;
- ▶ Les écrevisses à pattes blanches et la moule perlière : Ces espèces témoignent de la qualité physico-chimique des rivières. En effet la moule perlière est très sensible aux pollutions de l'eau. Lorsque l'eau contient plus de 1mg de nitrate/L elle ne peut plus se reproduire et disparaît. Certains affluents des gorges de la Loire et de l'Allier en abritent encore ;
- ▶ La lamproie de Planer ;
- ▶ Les poissons migrateurs ont du mal à s'installer, mais ils ont été bien présents par le passé comme le saumon, l'alose (était présente en Haute Loire), l'anguille, la lamproie marine (1 individu à Langeac en 2004). Les effectifs sont aujourd'hui faibles mais on peut espérer des améliorations dans le futur. Aussi on pourrait retrouver certaines espèces, autrefois présentes, comme le mulot ;
- ▶ La loutre : Les gorges de l'Allier ont abrité les dernières populations de loutres du haut bassin de la Loire. L'espèce est maintenant présente sur tous les cours des hauts bassins ;
- ▶ En zone forestière, l'aigle botté, le milan royal, le circaète-jean-le-blanc dans la vallée de la Loire sont présents avec des densités intéressantes. La réapparition de la forêt ont permis l'installation de cette avifaune exceptionnelle ;
- ▶ Des indicateurs des forêts équilibrées comme les coléoptères saproxylophages, qui ne vivent que dans les forêts équilibrées avec suffisamment de bois morts et de vieux arbres. En effet cette espèce nécessite 200 m³ de bois mort/ hectare pour s'installer ;
- ▶ Des indicateurs de la continuité forestière dans le temps : La *Listera cordata* et la *Lobaria pulmonaria* ;
- ▶ Au niveau des milieux rupestres (rochers, falaises) on trouve le grand-duc, le grand corbeau le faucon pèlerin. On peut espérer d'ici quelques années le retour de l'aigle royal qui est revenu en Ardèche (4 couples). La flore y est aussi diversifiée ;
- ▶ Dans les tourbières volcaniques, comme le marais de Limagne (qui est un bel exemple de tourbière de maar) ou encore le cratère strombolien du mont Bar (unique au monde), on peut trouver la ligulaire de Sibérie, saule du Japon, le bouleau nain, etc. Ces espèces se trouvent qu'ici et dans la toundra sibérienne ;
- ▶ etc...

La qualité de ces espèces et leur grande fragilité face à la qualité de leur environnement montre le « challenge » et les défis à relever pour conserver cette grande biodiversité. La protection et la préservation de ces milieux peut même permettre le retour de certaines espèces disparues ou en régression. Les gorges de la Loire et de l'Allier constituent une trame verte et bleue et sa fonctionnalité lui permet de mieux résister aux espèces invasives.

Les gorges de la Loire et de l'Allier sont des témoins du passé

Ces milieux sont un haut lieu de la palynologie, par exemple les sédiments du lac du Bouchet ont permis de remonter jusqu'à 100 000 ans. Habituellement dans les autres sites on peut remonter jusqu'à 10 000 ans, date de la dernière glaciation.

Des espaces habités et exploités par l'homme

Les gorges de la Loire et de l'Allier sont aussi des milieux humains, caractérisés par des milieux ouverts. Les milieux ouverts sont menacés par des plantations de résineux exotiques (par l'épicéa notamment). Dans le futur, l'activité agricole, notamment dans le Devès, devrait s'inscrire dans une perspective de développement durable, avec un faible niveau d'intensification et la préservation du bocage. Il est à noter des perturbations au niveau aquatique à travers la présence de trois grands barrages structurants qui sont Poutès, Lapalisse et Naussac (qui présente en plus une forte eutrophisation en été).

Localement il y a une dynamique d'effacement des barrages qui sont inutiles. M.Cochet précise que dans une réserve de biosphère on pourrait donner l'exemple. Le contexte doit faciliter les démarches et il ne faudrait pas avoir d'hésitation pour franchir des étapes qu'on n'oserait pas franchir par ailleurs. Le rôle serait aussi de servir d'exemple pour d'autres territoires.

L'axe Loire Allier pourrait être un axe libre sur près de 1000 kilomètres de long. Il ferait alors parti des 60 rivières dans le monde entier qui sont entièrement libres sur plus de 1000 km, dont seules 25 sont libres de la source à l'embouchure comme Yellowstone. En Europe les gorges de la Loire et de l'Allier pourraient être le 2ème cours d'eau libre avec la Petchora en Russie.

Gilbert Cochet conclut en disant qu'il est nécessaire d'accorder une dimension européenne voire mondiale de nos cours d'eau et que le territoire à tout lieu de rentrer dans le réseau mondial prestigieux des réserves de Biosphère, au même titre que Yellowstone.

Partie 5

Table ronde et débats avec le public

Opportunités et obstacles d'une Réserve de Biosphère et les grandes étapes vers une reconnaissance de l'UNESCO Animé par Philippe AUCLERC - Rédacteur en chef de la revue la Loire et ses Terroirs et avec la participation de :

- ▶ Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France
- ▶ Jean PRORIOU - Président de l'Association des Maires de Haute Loire
- ▶ Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier
- ▶ Jean Jacques FAUCHER - Président du SICALA, Maire de Brioude
- ▶ Michel MOUILLAUD - Conseiller à la communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, Maire de Chadron
- ▶ Jean-Claude EUDE – Directeur Général de l'Etablissement Public Loire
- ▶ Willy GUIEAU - représentant la communauté d'agglomération et le maire du Puy-en-Velay
- ▶ François VEROTS - Président de Haute Loire Biologique
- ▶ Jean-Jacques ORFEUVRE - Président du REN Haute Loire et représentant de la FRANE
- ▶ Pierre MOSSANT - Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- ▶ Lionel ROUCAN - Président de l'association de préfiguration du PNR Haut Allier et Vice Président de la Région Auvergne au Développement Durable

Questions et débat avec le public

Opportunités et obstacles d'une Réserve de Biosphère et les grandes étapes vers une reconnaissance de l'UNESCO

Animé par Philippe AUCLERC - Rédacteur en chef de la revue la Loire et ses Terroirs

Cette table ronde propose un débat aux acteurs du territoire autour des atouts et faiblesses du territoire des hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de l'Ardèche pour construire un projet de Réserve de Biosphère. Les grands enjeux comme le portage institutionnel, le montage financier, la compatibilité avec le parc naturel sont abordés. Des pistes ou des demandes concrètes concernant les outils, la méthode, le processus de concertation, la gouvernance, les grandes étapes du projet, sont également apportées.

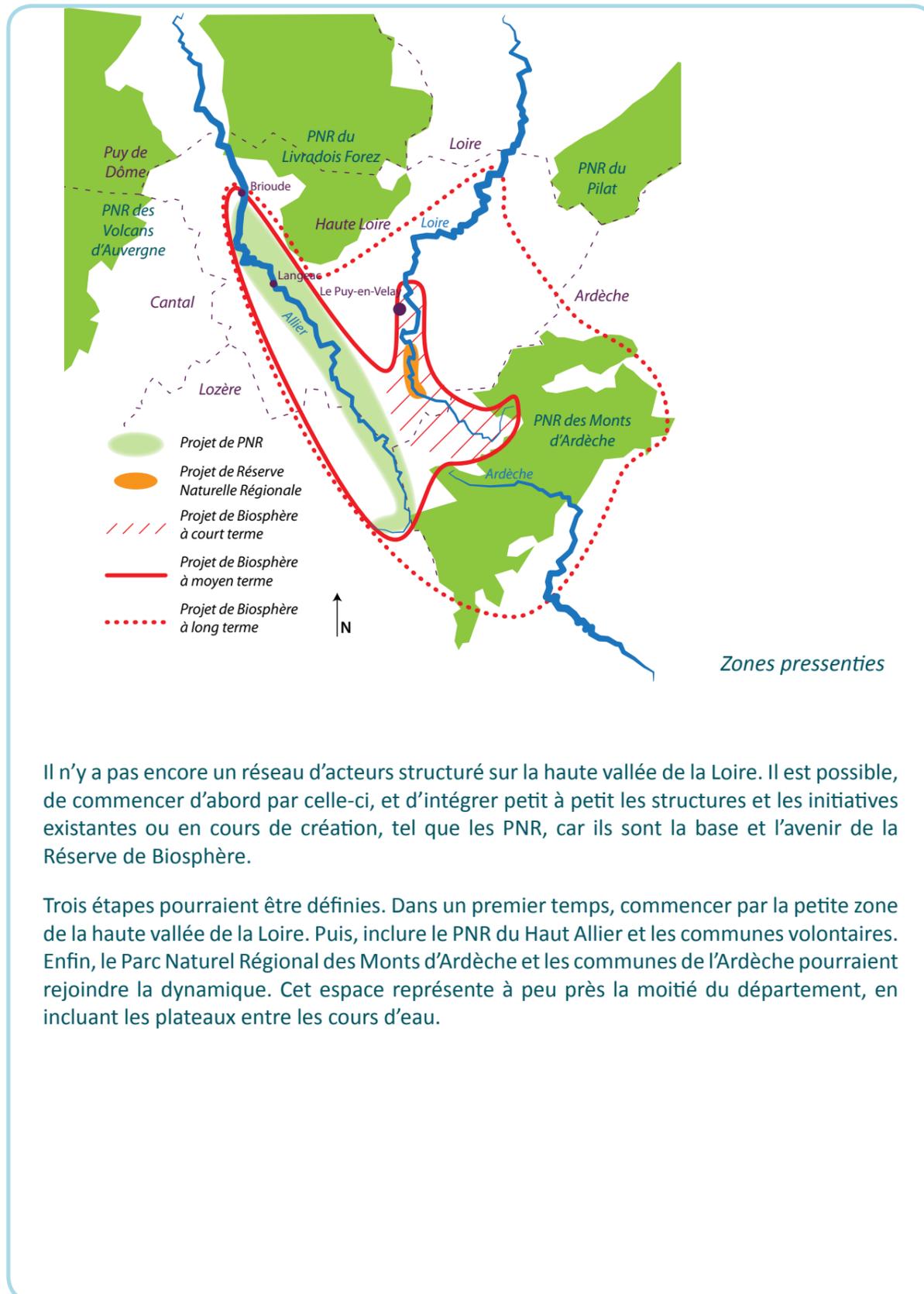
Contrairement au déroulement de la table ronde figurant dans le programme du 24 octobre, les deux parties de la table ronde sont regroupées : les différentes questions ayant été traitées ensemble par les intervenants.

INTRODUCTION DE LA TABLE RONDE :

Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France

La Réserve de Biosphère est le ciment à mettre entre les briques existantes pour construire notre maison commune. Ce qui existe déjà et que l'on partagera va former un espace commun. Voilà l'état d'esprit souhaité à travers ce colloque et ce projet de l'UNESCO.

La carte définissant le périmètre de la réserve biosphère est une proposition. Les contours de la future Réserve de Biosphère sont à définir ensemble. Nous aurons un jour, sur le château d'eau de la réserve Loire, Ardèche et Allier, une biosphère immense qui parlera de la civilisation de l'eau et de l'agriculture de montagne. Mais il faut procéder par étapes, et du travail a déjà été accompli : PNR des Monts d'Ardèche, mise en place du PNR du Haut Allier (des sources à Brioude), future Réserve Naturelle Haute Vallée de la Loire...



SYNTHESE PAR INTERVENANT DES PROPOS TENUS LORS DE LA TABLE RONDE :

Jean PRORIOL - Président de l'Association des Maires de Haute Loire

Jean Proriot remercie d'abord Roberto Epple pour avoir organisé cette rencontre et salue la réussite de ce colloque, qui rassemble des gens qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer, aussi nombreux, dans un climat convivial et peut-être concordant. Ce colloque réunit des hommes et des femmes de tous les milieux.

L'association des Maires de Haute-Loire est très attentive à la démarche, et elle voulait être présente à ce colloque. Elle suivra le parcours de ce projet. Jean Proriot fait remarquer la grande diversité d'élus présents, élus de municipalités, élus du Conseil Général et de la Région, représentant des trois arrondissements du département.

La Haute Loire n'est pas habituée à des initiatives type PNR, bien que le Parc du Livradois Forez occupe une partie du département. Il y a toujours de l'appréhension de la part du territoire. Le mot Parc donne le sentiment de contraintes, mais chacun aura compris que se seront, « in fine », les élus qui donneront leur point de vue.

Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier

Le SMAT veut être partenaire de cette opération. Il est né en 1984, au moment où il y avait une dispersion des idées par rapport au tourisme. Il a été créé pour favoriser l'émergence de cette activité. Comme le tourisme ne peut pas être attractif sans considérer l'environnement, le Syndicat Mixte a élaboré des programmes de protection de l'environnement comme facteur de développement.

Cette démarche a nécessité du temps pour se faire admettre, du temps pour convaincre... Guy Vissac indique qu'il faut toujours du temps et qu'aujourd'hui, la démarche du SMAT est comprise. Sa compétence c'est le tourisme, mais aussi tous les patrimoines : patrimoine naturel, patrimoine architectural, contrat de Pays d'Art et d'Histoire sur différents secteurs.

Sur le territoire, il y a aujourd'hui une douzaine de sites Natura 2000 à gérer, et le syndicat est également animateur et gestionnaire d'un SAGE des sources de l'Allier jusqu'aux environs de Brioude. Le SMAT a également une charte paysagère et architecturale. Il a relevé le défi de construire une salmoniculture nommée Conservatoire National du Saumon Sauvage, seul d'Europe pour le saumon qui remonte l'Allier.

D'autres actions sont menées, tel que la conduite de programmes LEADER Européen sur le développement durable, la mise en place d'un pôle d'excellence rural baptisé pôle d'excellence environnemental, ainsi que le développement de l'écotourisme avec une bonne écoute des partenaires.

Le Syndicat du Haut Allier est dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional, avec l'idée de franchir une étape par rapport aux multiples missions du SMAT, et à la reconnaissance du territoire pour ses qualités environnementales, paysagères... Une première demande avait été faite en 1995. Elle a été renouvelée en 2004, avec aujourd'hui l'écriture de la Charte. Dans le projet de Parc, plusieurs objectifs ressemblent à ceux de la biosphère :

- ▶ Assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages
- ▶ Favoriser une forme de développement économique et social, qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales.
- ▶ Donner une large part aux recherches, aux études et à l'implication de la population afin d'envisager l'avenir du territoire et de ses habitants.
- ▶ Promouvoir la concertation avec les populations concernées.

Guy Vissac indique qu'il ne faut pas précipiter les mouvements, et que la population a besoin d'être informée et éduquée pour permettre le changement, qu'il est important de prendre le temps.

Jean Jacques FAUCHER - Président du SICALA, Maire de Brioude

Ceux qui ont une responsabilité locale, les élus et les maires en particulier, ont un double regard, à moyen et à long terme, principalement autour de deux grands sujets de préoccupation. Le premier concerne le territoire avec ses qualités, ses caractéristiques naturelles, sa préservation. Le deuxième traite de la nécessité pour les personnes qui habitent ce territoire d'avoir de l'activité et du développement économique.

Le SICALA est le premier échelon de la gouvernance de l'EPL. En Haute Loire, il est devenu un outil de mutualisation entre les communes. Ses principaux partenaires sont le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. C'est un Outil original et relativement rare en France à l'échelle d'un département.

Le SICALA est susceptible d'intervenir, et intervient, sur l'ensemble des cours d'eau de la Haute Loire. Le territoire est déjà dans une démarche de savoir qui se retrouve au travers du programme Man and Biosphere. Il existe sur le territoire tout un ensemble d'activités, qui peuvent se développer et prendre de l'envergure, notamment dans le domaine touristique,

tel que l'écotourisme. D'autres actions témoignent dans ce sens, comme la Maison du Saumon à Brioude qui va avoir 25 ans l'année prochaine. Elle est faite pour être un lieu de découverte exceptionnel sur l'axe Loire-Allier, et au-delà, pour sensibiliser aux diverses questions concernant les rivières et les milieux halieutiques. Quand on parle de tourisme et d'économie, c'est pour générer de la richesse et de la valeur ajoutée, pour créer de l'emploi, et de l'activité. C'est ce que le SICALA fait avec le SMAT.

Par ailleurs, Jean-Jacques Faucher souhaite aussi témoigner de son expérience comme président de CAP Vacances, qui gère 12 Villages de Vacances en France, dont un dans le Haut Allier à Pont D'Alleyras. CAP Vacances, a inventé le concept de Village Nature depuis 3 ans. Il y a 2 villages en France qui traduisent ainsi dans les faits, la mise en place d'une réflexion sur le Développement durable, tant pour le fonctionnement du centre que pour la découverte, les activités d'animations, le traitement des déchets... C'est aujourd'hui un axe fort de la communication de CAP Vacances, et les premiers villages qui ont fait le plein en 2012 sont ces 2 « villages Nature ». Cela montre qu'il est possible d'avoir un axe de développement touristique fort, en lien avec un projet comme celui de la Réserve de Biosphère.

Le SICALA est prêt à avancer dans cette démarche, mais il fait remarquer avec une certaine prudence que pour faire vivre le territoire, il faut qu'il y ait des hommes qui puissent y vivre. Tous ces enjeux et remarques doivent être conciliables entre eux et l'on doit y être attentif.

Michel MOUILLAUD - Conseiller à la communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, Maire de Chadron

La Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage possède avec la station des Etables de « l'or blanc », à travers la neige et le ski. C'est une valeur ajoutée au territoire, et l'idée de la communauté de communes est d'en rajouter une deuxième : « l'or vert », à travers le tourisme vert et en se servant de l'histoire de la Loire notamment.

Chadron est une commune rurale que la Loire a énormément malmenée depuis les années 1980, pas seulement par les crues, mais aussi avec le projet de barrage de Serre de la Fare, qui a conduit à beaucoup de discussions, de tractations, d'expropriations. Le village de Colempce, en 1900, avait 97 habitants. En l'an 2000, les habitants sont au nombre de 4. Cette réalité est due à différentes causes comme l'exode rural, mais aussi au projet de barrage. Après l'arrêt du projet, grâce à la volonté des habitants et à la coordination de SOS Loire Vivante, il y a eu un questionnement à propos de tout ce qui avait été fait et de ce qui avait été acquis.

En 2008, suite à un accord avec la commune de Chadron, l'Établissement Public Loire a rétrocédé le village de Colempce pour 1 € symbolique. Ceux qui n'en étaient pas partis ont gardé leur maison. Après réflexion, la commune s'est tournée vers tous les partenaires qu'elle pouvait solliciter, avec en premier l'Établissement Public Loire (ex EPALA) qui est

encore aujourd'hui un partenaire important. La commune a aussi demandé l'aide de l'État, de l'Europe, du Plan Loire Grandeur Nature, de la Région et du Département.

Au travers de ces partenariats, il s'agissait de trouver une activité en osmose avec ce lieu. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une Maison de la nature, qui est en cours de création, dans le village. La Biosphère correspond aux types de projets vers lesquels la commune veut tendre. Elle sera partenaire, et si possible acteur, pour la mise en place de ce projet Homme et Biodiversité.

Jean-Claude EUDE - Directeur de l'établissement Public Loire

Dés 2009, l'Établissement Public Loire, sur la proposition de son président le sénateur Maire de Tours, a acté à l'unanimité son évolution vers une valorisation de ses propriétés foncières et un soutien au développement du territoire. Parallèlement, une réflexion est engagée pour vérifier que sa démarche ne vient pas perturber la dynamique des acteurs locaux, et pour voir de quelles manières l'EPL peut apporter un appui complémentaire à un projet tel que la biosphère, qui semble concilier les points de vue des parties prenantes.

Quatre axes sont importants :

- ▶ L'EPL est un outil qui procède de la volonté des collectivités qui le constitue. Il ne peut pas faire plus que de traduire la volonté de ces collectivités. Toutefois l'EPL regroupe 50 collectivités dans 7 régions, et il peut exprimer un avis fort en faveur de ce projet. Il a une capacité importante à le faire approprier, par la possibilité qu'il a d'agrèger des soutiens à l'échelle du bassin, que ce soit auprès de l'état, de l'Agence de l'Eau ou de l'Europe.
- ▶ Il est important d'assurer les traits d'unions à l'échelle du bassin, entre ce qui se fait ici, la Loire Moyenne classée au Patrimoine mondial, et les perspectives d'extension en Loire aval. Il n'y a pas concurrence, mais bien enrichissement de l'offre patrimoniale. C'est le bassin de Loire et de ses affluents qui bénéficient de l'enrichissement de l'offre tant culturelle que naturelle. C'est la vocation de l'EPL d'assurer ce rôle de trait d'union dans un système fluvial conséquent, qui représente 1/5 du territoire français.
- ▶ La période 2007-2013, a mis en évidence l'importance de la contribution de l'expertise scientifique à la prise de décision publique pour l'objectiver et la motiver, ce qui rejoint une des considérations fortes des objectifs de la Biosphère. L'EPL veut mettre à disposition les résultats de son programme recherches / données acquis sur la période 2007 – 2013, pour enrichir le projet tel qu'il existe aujourd'hui.
- ▶ L'EPL est dans un dispositif de partenariats ouverts, et de plus en plus transparents. Son positionnement est guidé par l'évolution de l'Établissement, et par la mise en place de coopérations renforcées, notamment avec les associations actives, sur des

tendances de fond qui caractérisent l'EPL. C'est la raison de son soutien au projet proposé par l'association SOS Loire Vivante – ERN France.

Très souvent, se sont les idées les plus simples qui nécessitent le plus de temps à mûrir et à se développer sur un territoire. C'est à posteriori que l'on découvre qu'il y avait à la fois le projet le plus pertinent et les acteurs nécessaires, mais qu'ils ne se sont pas rencontrés au moment où il le fallait, avec la nécessité de trouver des axes de développement à l'échelle de ces territoires. Les besoins de développements font qu'aujourd'hui, un certain nombre de choses apparaissent de plus en plus logiques, évidentes, mais dans des constructions où il faut prendre le temps, et faire œuvre de pédagogie, afin d'éviter de heurter qui que ce soit sur des projets qui appellent des évolutions de la part des acteurs.

Willy GUIEAU - représentant Michel Joubert pour la Communauté d'Agglomération et Laurent Wauquiez pour la Mairie du Puy-en-Velay

Lors des différentes discussions, il a été abordé la question des moyens, des financements et de l'énergie nécessaire qu'il faudra consacrer à ce projet. La mise en place d'une Réserve de Biosphère est un projet global et structurant. C'est bien un liant. On est toujours d'accord pour dire qu'en Haute Loire, on a tous les ingrédients du succès : territoire à taille humaine, qualité de vie, des paysages, des ressources naturelles... et pourtant, c'est un territoire qui peine à passer à la vitesse supérieure.

Comment rendre le territoire plus visible ? Comment donner envie et aider les habitants de Haute Loire à rester au Pays, et à vivre dans de bonnes conditions ? Ces questions doivent permettre de considérer la situation actuelle comme un ensemble d'atouts et de forces, pour aller vers une politique qui réponde aux enjeux environnementaux, mais aussi sociologiques et économiques.

Une politique de développement durable de fond et non de forme. Quelques actions types, au niveau de la ville ou de l'agglomération, peuvent illustrer cela, même sur un petit territoire qui a peu de moyens.

A travers l'Agenda 21, qui est la politique de développement durable de la Communauté d'Agglomération, une nouvelle piscine a été créée avec le choix qu'elle soit Haute Qualité Environnementale. A terme, l'eau sera en partie chauffée par un réseau de chaleur, en complément de l'apport des panneaux solaires. D'un projet de piscine, la communauté d'agglomération a souhaité passer à un projet de quartier, avec une chaufferie bois bénéficiant à 50 bâtiments dont 100 logements sociaux.

Bientôt, la Communauté d'Agglomérations aura une usine de traitement des déchets qui va permettre de n'enfouir que 10 % du volume entrant, avec la transformation d'éléments organiques en compost, la réalisation de combustibles pour les cimenteries... ce sera la première en France de ce type là, sortant de la logique enfouissement / incinération.

Ce projet de réserve de Biosphère est une vision pour l'avenir qui demande des moyens, de l'énergie et du temps. C'est un projet porteur de sens. Si le territoire refuse celui là, qu'est que l'on nous propose d'autre, pour l'avenir de notre agriculture, du tourisme... ? C'est une opportunité qui demande du temps, et qui a comme premier handicap son nom de réserve. Il faudra faire comprendre à ceux qui ne sont pas présents, que l'on parle de développement économique et de bien être social à travers ce projet là.

Si l'on doit investir des moyens, et c'est d'autant plus important dans un contexte de raréfaction de l'argent publique, il semble logique qu'ils soient investis sur des projets d'avenir. Cet outil biosphère doit nous permettre d'accéder à des financements auxquels nous n'aurions pas pu accéder sans sa mise en place. L'exemple du classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Chemins de St Jacques, qui permet d'être mieux écouté au niveau européen, en est un bon exemple. C'est un investissement qui peut permettre d'actionner d'autres leviers par la suite.

François VEROTS - Président de Haute Loire Biologique

Haute Loire Biologique représente 5% des agriculteurs, et regrette que les 95 autres pour cents ne soient pas représentés, puisqu'ils occupent le terrain et sont donc très concernés.

En tant que représentant de l'agriculture biologique, François Verots se réjouit de ce projet qui complète les objectifs de son association qui se mobilise pour une agriculture écologique respectueuse de l'eau et de la terre. Cependant, François Verots émet des réserves par rapport au développement du tourisme, et souhaite que la nature ne soit pas prise pour un terrain de jeu, notamment par les sports mécaniques.

Le Président de Haute Loire Biologique pense qu'il faut que la zone de biodiversité soit très grande à l'exemple du bassin de la Dordogne. L'initiative d'aujourd'hui est déjà un commencement.

Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte Aménagement Touristique Haut Allier

Par rapport à la remarque de François Verots sur la représentativité du monde agricole, Guy Vissac indique que la question s'est aussi posée par rapport à la création du PNR.

Les agriculteurs accompagnent aujourd'hui le développement du PNR, et la chambre d'agriculture a formé un groupe de réflexion pour faire des propositions. Les agriculteurs sont adhérents, partenaires de l'écriture de la Charte. Il y a bien une volonté qu'il faut souligner de la part des agriculteurs, même si l'on peut regretter qu'ils ne soient pas là aujourd'hui.

Par rapport aux motos, Guy Vissac indique que dans le cadre de la création du Parc, l'association de préfiguration a pris contact avec tous les sports de plein air, et qu'elle a réussi à faire admettre l'idée que trois clubs de motos puissent venir écrire la charte également.

Jean-Jacques ORFEUVRE - Président du Réseau Ecologie Nature Haute-Loire (REN 43) et représentant de France Nature Environnement Auvergne (FRANE)

Jean-Jacques Orfeuvre indique être porte-parole d'une association jeune, qui a regroupé il y a moins de deux mois, 12 associations du département, et qui représente à peu près 5000 adhérents. Les associations représentent les différents champs de l'écologie : l'air, l'eau, la terre, mais aussi l'alimentation saine, l'agriculture de qualité dans le respect du consommateur et de l'agriculteur. L'association est aussi composée d'associations des consommateurs, et se préoccupe des questions des déchets et de l'énergie également.

Le Réseau Ecologie Nature aborde les questions écologiques de façon très transversale dans le département. Jean-Jacques Orfeuvre indique qu'en Haute-Loire, il y a une grande sensibilité aux questions écologiques, comme nous le montre un certain nombre de grandes mobilisations. Il fait remarquer cependant, que cette sensibilité ne se traduit pas concrètement par un développement du département basé sur ces préoccupations écologiques.

Cette proposition de territoire de Biosphère pourrait être le liant permettant de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire. Jean-Jacques Orfeuvre estime que le territoire de la Haute Loire n'assume pas son identité comme peut le faire l'Aubrac par exemple, dont l'évocation suggère un territoire naturel et des paysages revendiqués par la population. Ce n'est pas encore le cas en Haute Loire, et la biosphère est une opportunité avec une résonance nationale et internationale, qui pourrait permettre de passer le cap, et de considérer l'avenir en tenant compte de la sensibilité écologique, et de la place de l'homme dans son environnement.

Le Réseau Ecologie Nature 43 souhaite que dans ce département, au-delà des clivages politiques, et de l'intérêt électoraliste ou local, on ait le courage d'affronter la complexité de monter une Réserve de Biosphère, et de développer une vision à long terme. Si tous les élus, associations, population...se rassemblent, le territoire arrivera à avancer ensemble, en sortant des projets communaux ou d'agglomérations des uns et des autres, et en s'appuyant sur un projet transversal et global. C'est un véritable outil de développement.

Jean PRORIOL - Président de l'association des Maires de la Haute Loire, ancien député

Jean Proriot souhaite signaler, qu'une dynamique est déjà mise en place, et que les communes ont aussi fait des progrès. Par exemple pour le traitement des effluents de Prades, petite commune, mais avec 400 à 500 personnes l'été alors qu'il n'y avait pas de réseau. Une solution a été trouvée, comme pour le problème de Langeac.

Le problème d'identité qu'évoque Jean-Jacques Orfeuvre pose le problème de l'appellation du département de la Haute-Loire. Comme ce projet réunit les gorges de l'Allier et de la Loire, pourquoi ne pas reprendre cette idée ancienne que le département puisse s'appeler Loire et Allier ou Loire Allier. La Loire a 138 km de parcours terrestre entre Goudet et Aurec-sur-Loire, et 60 Km à vol d'oiseau. La Loire nous enrichit. Pour l'instant on ne boit pas son eau, mais cela va se faire incessamment dans la région de Monistrol-sur-Loire / Sainte Sigolène, puisque des travaux actuels vont chercher une ressource dans le fleuve. A la différence, l'Allier est vraiment le fleuve nourricier en eau potable, de l'ensemble des communes qui se trouvent sur son parcours. Il serait intéressant de réfléchir à l'idée d'avoir une identification plus forte.

Jean-Jacques ORFEUVRE - Président du REN Haute Loire et représentant de la FRANE

Pour Jean-Jacques Orfeuvre, la Haute Loire peut très bien valoriser ce mot de Haute-Loire puisqu'il indique une place haute ce qui est bien connoté. A la différence de la Loire inférieure qui a changé de nom pour s'appeler la Loire Atlantique.

Mais le changement ne doit pas être qu'au niveau des mots. C'est changer dans le fond de l'identité du territoire et au cœur des projets. C'est en ce sens que le changement est encore à faire, et il serait bien de se regrouper autour de ce changement.

Pierre MOSSANT - Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations dont l'objectif premier est de participer à la préservation de la Biodiversité, en intervenant sur un certain nombre de sites par la maîtrise du foncier ou la maîtrise de l'usage. La maîtrise du foncier signifie que le CEN peut être amené à acheter un certain nombre de terrains. Par exemple, une action conjointe est menée en ce moment avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'acquisition de zones humides au titre du Grenelle de l'environnement.

Le CEN peut aussi passer des conventions avec des propriétaires, qu'ils soient privés ou publics. Ensuite, sur la base d'expertises, il conduit des actions de gestion des espaces naturels. Dans le cadre de cette gestion, le CEN peut décider de laisser un milieu évoluer naturellement (milieux forestiers par exemple), ou de perpétuer les pratiques qui ont donné naissance aux milieux, notamment lorsque l'on est sur des milieux agricoles. Le Conservatoire travaille de manière très étroite avec les agriculteurs qui gèrent la plupart des sites, sur la base de cahiers des charges adaptés. Le projet de réserve de biosphère est particulièrement intéressant pour le CEN, puisque la gestion des espaces naturels et des « cœurs de biodiversité » ne peut être envisagée qu'en lien avec l'ensemble du territoire qui les entoure.

Aujourd'hui l'enjeu de gestion des espaces naturels est lié au maintien d'un certain nombre de pratiques humaines et notamment d'activités agricoles. Le CEN y travaille de façon importante en essayant de favoriser le lien entre la qualité des espaces naturels et la qualité des produits agricoles. L'INRA, par exemple, travaille avec des filières au titre de fromages d'appellations d'origine contrôlée, et montre que lorsque l'on a une diversité floristique importante dans les prairies, il est possible de retrouver des produits agricoles de grande qualité et emblématiques du territoire. Lorsque l'on parle de produits agricoles emblématiques d'un territoire, on voit bien que nous sommes au cœur des problématiques qui nous intéressent aujourd'hui dans le cadre d'un projet Homme et Biosphère.

Le Conservatoire des Espaces Naturels est très intéressé par le travail en cours. Le conseil d'administration a validé le fait que le Conservatoire puisse accompagner cette démarche, et sera présent parmi l'ensemble des acteurs rassemblés autour de ce projet, pour contribuer aux démarches de préservation des « cœurs de nature ».

Il sera aussi présent par rapport à des réflexions qui doivent réunir l'ensemble des acteurs, sur un vrai projet de territoire, et qui nécessite pour sa mise en place, un rassemblement de tous autour d'une réflexion partagée, et d'une envie de construire ensemble. C'est ce qui permettra de faire aboutir le projet. Le Conservatoire des Espaces Naturels accompagnera cette réflexion pour sa mise en place.

Lionel ROUCAN - Président de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Haut Allier et Vice Président de la Région Auvergne au Développement Durable

Le PNR se situe en grande partie entre Brioude et les sources du Haut l'Allier. L'association s'appelle maintenant Association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut Allier. Jean Proriot, parlant des Parcs Naturels Régionaux, faisait référence à Yellowstone et à l'exemple américain. A travers l'histoire de France, on s'aperçoit que les Parcs Naturels Régionaux ont été créés par Charles de Gaulle, de façon précurseur. Ils correspondent au premier acte de décentralisation en France.

Sur un territoire exceptionnel, un syndicat mixte a été mis en place, organe de gestion complètement nouveau à l'époque, qui regroupe des collèges de personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, et de prendre des décisions politiques ensemble.

Le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), qui doit rendre un rapport au ministère de l'environnement sur l'opportunité de créer un Parc Naturel Régional sur les Gorges de l'Allier, a donné une réponse très positive. Il semble évident de reconnaître ce territoire comme culturellement, environnementalement et socialement exceptionnel. Aujourd'hui, si l'on veut valoriser et faire reconnaître nos territoires, il faut passer par des reconnaissances de labels, et de grands labels de territoires, que ce soit le PNR, la Réserve de Biosphère... Entre ces labels, il n'y a pas d'antinomie, au contraire. Ces initiatives vont dans le même sens, même si ce n'est pas tout à fait le même outil au niveau de la gestion du territoire. On parle de la même chose sur ce grand territoire des 3 sources qui forment cet ensemble « un peu miraculeux à cet endroit là ».

Le projet PNR a pu avancer assez vite parce qu'il y avait une très longue antériorité sur les Gorges de l'Allier. La Charte du Parc s'écrit à partir d'une consultation du territoire, et l'association de préfiguration a voulu que tous les acteurs soient représentés et travaillent dans des ateliers d'écriture par thématiques, pour se questionner, donner des solutions. L'association de préfiguration du PNR sera partenaire de la démarche de Réserve de Biosphère UNESCO. C'est un travail de partenariat pour valoriser l'action des hommes et des femmes qui travaillent sur ces territoires et qui les habitent.

QUESTIONS ET DEBAT AVEC LE PUBLIC

L'APPARTENANCE A UN TERRITOIRE

Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France

Lors de réunions précédentes avec les maires, il est apparu qu'élus et citoyens avaient envie d'appartenir à quelque chose. Il y a une histoire du territoire, qui nous raconte qu'avant, il y a 50 ans, on parlait une autre langue. Cette culture a globalement disparu, sauf dans quelques rares villages. Cette langue occitane est un lien que les hommes ont perdu sur les trois rivières Loire Allier et Ardèche. La réserve de biosphère recréera du lien entre les hommes et les territoires.

Réponse : Gustave ALLIROL - Conseiller Régional chargé de la politique linguistique et culturelle pour l'occitan :

La Biosphère renforce l'intérêt et la prise en compte culturelle des territoires. La question linguistique, c'est aussi la question de la diversité culturelle, de l'identité dans le territoire et de l'économie, par la défense et la promotion linguistique qui participe au développement.

L'identité n'est pas refermée, mais ouverte. Il n'y a pas séparation entre la Loire amont et la Loire aval.

Il faut simplement reconnaître notre particularité. C'est une réalité à prendre en compte, notamment dans La biosphère qui donne une grande liberté aux acteurs, avec aucun cadre législatif et réglementaire. Le cadre est à construire ensemble. Utilisons cette liberté à tous les égards, et notamment pour notre langue et la défense de l'occitan.

AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU HAUT ALLIER

Elu de la commune de St Christophe d'Allier :

Cet élu de la commune de St Christophe d'Allier, actuellement à la retraite, est très favorable à ce qui s'est dit durant le colloque. Il s'inquiète cependant de la perte croissante de population dans les petites communes rurales. Il y a dix ans sur la commune de St Christophe d'Allier la population était de 140 habitants, alors qu'actuellement elle est de 98. Cet élu demande de ne pas oublier, dans le cadre du travail sur la biosphère ou sur le PNR, que : « si l'homme s'en va l'animal arrive, avec toutes les conséquences que ça peut avoir ».

Réponse 1 : Guy VISSAC - Président du Syndicat Mixte Aménagement Touristique Haut Allier :

Sur le territoire du PNR, de Brioude jusqu'aux sources de l'Allier, il y a aujourd'hui et dans un proche avenir, des projets dit de croissance, des projets de territoire, des projets urbains de métropole. Comme dans d'autres régions, il est important de se poser la question de l'évolution démographique.

Par rapport à tous les développements attendus dans les zones urbaines, périurbaines, sur les grands axes...que vont devenir « nos campagnes reculées » ? Ces campagnes n'ont plus d'axes vraiment forts de développements : l'agriculture est en baisse et les usines sont plutôt dans une déprise territoriale. Il faut donc un projet de territoire qui soit fort, et qui permettra « de réveiller tout le monde », de saisir les richesses que nous avons, sans aller les chercher

ailleurs. C'est la raison de la création du Parc Naturel Régional dans le Haut Allier.

Réponse 2 : Lionel ROUCAN - Président de l'association de préfiguration du PNR Haut Allier et Vice Président de la Région Auvergne au Développement Durable :

En complément à la réponse de Guy Vissac sur la démographie, Lionel Roucan souhaite préciser qu'il y a deux choses qui font la démographie :

- ▶ le solde naturel : en baissant la mortalité ou en augmentant la natalité. Il ne semble pas possible aujourd'hui de modifier les tendances de l'un ou l'autre sur le territoire.
- ▶ L'attractivité des territoires : les territoires comme ceux du PNR ou de la zone pressentie de la Réserve de Biosphère sont déjà peu dense. Lionel Roucan pense que la solution est de les sur-labéliser, pour faire dire et faire comprendre à l'extérieur, que ces territoires ont quelque chose à dire et à faire. « Sinon, pourquoi les gens viendraient chez nous ? Aucunes raisons. » L'outil d'attractivité du territoire doit être une marque territoriale forte, un label fort.

AUTOUR DU TERME « RESERVE DE BIOSPHERE »

Jean-Claude DEMAURE - Ancien adjoint au Maire de Nantes :

Pour Jean-Claude Demaure, la réserve de biosphère n'est pas, comme ont pu le dire certains durant le colloque, une nouvelle couche dans le multicouche administratif. C'est la création d'une couche nouvelle « dans le sens de la couche, de la femme qui accouche. ». L'ancien adjoint au Maire de Nantes fait remarquer « que l'on est en train de construire le futur berceau d'un bambino ». Pour Jean-Claude Demaure le nom de « réserve » est trop tendancieux, il préférerait parler « du jardin des sources » qu'il trouve plus évocateur, même s'il indique que ce nom est peu porteur. Il souhaite, après ce colloque, la création d'un club de réflexion, de propositions. Pour lui, la création d'un club est une bonne solution, parce que ce n'est pas formel et peu contraignant.

George DULAC - citoyen habitant au dessus de Goudet :

Par rapport au mot réserve, George Dulac souhaite que l'on s'inspire de l'exemple de la Dordogne qui a traduit le label anglais par « homme et biosphère », ce qui est plus acceptable que le mot « réserve » qui risque d'être mal perçu par les agriculteurs.

Christian BOUCHARDY - Vice président du Conseil Régional d'Auvergne, chargé de l'Environnement :

Christian Bouchardy fait remarquer que le mot « réserve » est dévalorisé depuis le départ du colloque, alors qu'il peut être connoté de valeurs positives : « si je vous dis, l'écureuil a fait une réserve de noisettes pour l'hiver, c'est un joli mot. Si je vous dis, j'ai une immense réserve d'affection et d'amour pour mes proches, et mes enfants et ma femme, c'est un joli mot. »

Pour le Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne, la Réserve de Biosphère, c'est la réserve de vie, d'harmonie, en lien avec l'homme. Si les paysages du Haut Allier et de la Haute-Loire sont aussi beaux, c'est précisément parce que les activités humaines ont été telles qu'elles permettent d'envisager d'en faire une réserve de biosphère.

Dans le cadre de la Biosphère, le mot réserve n'est pas dit « pour réglementer, pour embêter. On dit une réserve pour préserver la vie, et toutes les formes de vie et leurs évolutions, homme compris. Donc je voudrais bien qu'on réhabilite ce mot avant la fin de la soirée. »

LA PROBLEMATIQUE DU TRANSFERT D'EAU DE LA LOIRE VERS L'ARDECHE

George DULAC - citoyen habitant au dessus de Goudet :

Cet habitant de la Haute vallée de la Loire souhaite évoquer le fait que l'eau de la Loire est captée pour être redirigée vers le bassin versant du Rhône : « ... 250 millions de mètres cubes c'est marqué à l'entrée, qui s'écoule dans le Rhône, et ça fait fonctionner l'Ardèche. Il y a des tas de kayakistes sur l'Ardèche, il y a des tas de gens qui s'amuse bien et nous on a plus d'eau. »

Réponse 1 : Michel JOUBERT - Vice Président du Conseil Général de Haute Loire à l'environnement et à l'agriculture, et président de la communauté d'agglomération du Puy en Velay :

Michel Joubert est président de la commission locale de l'eau du SAGE Loire Amont. Il indique que le SAGE se préoccupe de ce problème et qu'il représente un des enjeux fondamentaux. Une étude est actuellement en cours pour voir l'impact de la dérivation des eaux de la Loire. Tout le monde pourra consulter les résultats par le biais de l'enquête publique. Le SAGE, en partenariat avec EDF qui a des impératifs stratégiques en la matière, se prononcera alors sur l'avenir de cette dérivation.

Réponse 2 : Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France :

En complément à ce qu'a dit Michel Joubert, Roberto Epple indique que c'est un des travaux dans la CLE (Commission Locale de l'Eau), dont SOS Loire Vivante - ERN France fait partie. L'association était même de ceux qui proposaient à d'autres ce sujet, sujet principal et stratégique. La CLE est une commission des acteurs du terrain qui travaillent comme un parlement de l'eau dans le cadre des SAGE (schémas d'aménagements et de gestions de l'eau), qui sont eux même inclus dans la directive cadre européenne.

Ce sujet est stratégique pour EDF qui a montré ces derniers temps qu'il est possible de travailler avec eux, comme par exemple pour Poutès, où des solutions innovantes ont été trouvées pour satisfaire les uns et les autres. EDF est prêt à discuter. Ils ne sont pas obligés de respecter la concession qu'ils ont signée avec l'Etat. Ils peuvent, dès maintenant, changer volontairement le régime d'eau. Cependant, le vrai problème ne semble pas être le manque d'eau en été, suite à la déviation de l'eau vers l'Ardèche. Le vrai problème serait plutôt l'absence des petites et moyennes crues que l'on appelle les crues morphogènes. Par rapport à cet état de fait, il est probablement possible d'avancer avec EDF.

Réponse 3 : Pascale LIODET - EDF :

A travers l'exemple de Poutès, il est certain qu'il est possible de réfléchir ensemble à des solutions innovantes. Toutefois, il est trop tôt pour tirer des conclusions qui sont en cours d'études, notamment au travers des études de la CLE. C'est aussi un sujet qui devra être débattu avec la partie Ardéchoise, et être discutée sur un territoire plus large que celui dont on parle aujourd'hui.

LE LIGNON ET LA FUTURE RESERVE DE BIOSPHERE

Colette CHAMBONNET - adjointe au maire de Monistrol-sur-Loire, Présidente du SYMPAE :

Colette Chambonnet, en plus d'être adjointe au maire de Monistrol-sur-Loire, souhaite plutôt intervenir comme présidente du SYMPAE (Syndicat Mixte pour la Production et l'Adduction d'Eau). Elle fait remarquer qu'elle a beaucoup entendu parler dans ce colloque de la Loire, de l'Allier et de l'Ardèche, mais très peu du Lignon, alors qu'il est une ressource majeure pour à peu près 40000 habitants de la Haute Loire, qui boivent son eau au travers du barrage de Lavalette. Ce cours d'eau est aussi une ressource pour l'agglomération de Saint Etienne.

Préserver la qualité de son eau va nécessiter une implication de tous les acteurs et des hommes qui vivent sur ce bassin, ce territoire. Il est important de les soutenir, et de soutenir les initiatives qui permettront de préserver cette ressource qui est vitale. La future Réserve de Biosphère ne doit pas oublier le Lignon.

LE PORTAGE INSTITUTIONNEL POUR LE PROJET DE RESERVE DE BIOSPHERE

Hélène PELLETIER - Association Allier Sauvage :

Hélène Pelletier souhaiterait savoir comment peut se faire le portage institutionnel et le montage de ce projet de Réserve de Biosphère.

(Roberto Epple propose de reporter sa réponse lors de la conclusion)

AUTOUR DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT ALLIER

Alain DUBERT - Association Margeride Environnement :

Suite à une réunion durant laquelle Lionel Roucan présentait le PNR Margeride / Haut-Allier, Alain Dubert souhaite savoir pourquoi il n'y a plus aujourd'hui le mot Margeride dans le nom du Parc, alors que c'est le deuxième plus grand massif granitique d'Europe.

Réponse : Lionel ROUCAN - Président de l'association de préfiguration du PNR Haut Allier et Vice Président de la Région Auvergne au Développement Durable :

La commande des deux régions, Languedoc Roussillon et Auvergne, était d'étudier ce grand périmètre du Haut Allier Margeride. Beaucoup de raisons environnementales permettaient de penser que la Margeride pouvait faire partie du même ensemble que le Haut Allier : notamment par rapport à ses vallées encaissées et à ses affluents de l'Allier.

Lors de la concertation sur le territoire, malgré une cohérence environnementale, il n'y a pas eu de cohérence politique. Des différences sont apparues entre les habitants du Cantal qui souhaitaient participer, et ceux du centre du massif ou de la Lozère qui ont dit que ce projet ne les intéressait pas.

La surface du projet de parc a dû être réduite, et le nom a été changé suite à une assemblée générale, où les représentants de la Margeride ont réaffirmé leur volonté de ne pas participer à ce projet.

Dans certaines communes en périphérie du Parc des Sources et des Gorges du Haut Allier, on a eu aussi cette réflexion. L'imaginaire fait qu'un parc est fermé et qu'une réserve est une mise sous cloche. Heureusement, dans la réalité ce n'est pas ça. Néanmoins quand on parle de parc, cela signifie qu'il y a une limite aux choses, qu'il y a une limite au projet, et que ce n'est pas la même chose à l'intérieur qu'à l'extérieur. Parce que ce n'est pas un territoire banal, ce n'est pas un territoire « comme à côté ». Il ne s'y passe pas les mêmes choses, les gens ne veulent pas les mêmes choses, et il ne s'y passera pas le même développement.

LA GESTION DES DECHETS DANS UN PROJET DE RESERVE DE BIOSPHERE

Florent AUGUSTE - Collectif Protégeons le Plateau du Velay Volcanique :

Sur le Plateau du Velay Volcanique, l'entreprise Suez veut installer un centre de déchets extrêmement important, et ceci pour les 60 ou 70 ans qui viennent. De façon plus générale, comment voit-on la gestion des déchets ? Comment voit-on les projets de cette nature, dans le cadre d'une Réserve de Biosphère, qui doit créer les conditions pour que tout se passe bien dans le respect, et des populations et de la nature ? Florent Auguste indique que le collectif approuve la démarche présentée dans ce colloque.

Réponse : Roberto EPPLE - Président de SOS Loire Vivante-ERN France :

Roberto Epple fait remarquer que cette question est venue par e-mail, sur le site web de l'association SOS Loire Vivante – ERN France, à plusieurs reprises. Il pense que le projet auquel Mr Auguste fait allusion, a été possible suite à une absence totale de concertation en amont. Si la Biosphère se crée, les acteurs développeront une autre culture pour traiter en amont ce genre de questions, et ne pas faire « débarquer une boîte privée » qui va directement à son but. Il semble qu'aujourd'hui, dans le département, les conditions sont là pour dépasser ce que Roberto Epple estime être une absence de méthode de gouvernance en amont.

AUTOUR DE LA BIODIVERSITE

Michel SOUPET - Naturaliste et adhérent de SOS Loire Vivante :

Michel Soupet souhaite rendre hommage à tous ces naturalistes qui sont sur le terrain et qui font les inventaires. En tant que naturaliste lui-même, il fait remarquer que la biodiversité va plutôt mal et que les scientifiques font beaucoup de listes de disparition d'espèces, que ce soit animal ou végétal. La Haute-Loire a cependant la chance, grâce à des réglementations favorisant la protection des habitats, que de nombreuses espèces en voie de disparition, ou en baisse, soient encore présentes.

Les acteurs du territoire sont porteurs d'une responsabilité, qui va bien au-delà de l'enjeu local, sachant que l'eau n'a pas de frontière. L'environnement c'est bien sûr la nature, la flore, la faune, mais c'est aussi le climat et les activités humaines. Pour Michel Soupet, qui se dit être rentré « un peu dans les seniors », il est important de donner le goût, surtout aux jeunes, de s'intéresser à leur patrimoine naturel, parce que c'est leur avenir.

AUTOUR DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

René VALLAT - Retraité et naturaliste amateur, adhérent de la LPO :

René Vallat fait remarquer le manque de participation du monde paysan, et la difficulté de leur faire découvrir les différentes dimensions du projet. Il est difficile de les faire venir à un colloque. Il faut donc se déplacer chez eux et ne pas les oublier parce que se sont des acteurs essentiels.

Réponse : Roberto EPPLE - Président de l'association SOS Loire Vivante-ERN France :

Faire venir les paysans dans un colloque n'est pas facile, et c'est vrai qu'il faut se déplacer pour aller les voir. Il y a cependant une représentante de la chambre d'agriculture qui est présente au colloque. Le projet de Réserve de Biosphère veillera à l'avenir à intégrer un maximum de représentants de l'agriculture. SOS Loire Vivante compte des paysans parmi ses membres, et ils ont compris que l'association souhaite travailler avec eux et pour eux. Tous les agriculteurs sont les bienvenus, ceux qui font du bio comme les autres.

Partie 6

Ouvrer ensemble vers une reconnaissance de l'UNESCO

Isabelle AUTISSIER - Présidente du WWF France

Roberto EPPLE - Président de l'association SOS Loire Vivante-ERN France

Isabelle AUTISSIER - Présidente du WWF France

Isabelle Autissier rappelle que le WWF est une organisation qui se bat pour l'intégration de l'homme dans son environnement, source de vie. Il y a 24 ans, le 14 octobre, le Prince Philippe qui était à l'époque président du WWF international, était venu sur la Loire. Il lançait alors un appel quasiment révolutionnaire : « je vous prie, responsables politiques et administratifs, journalistes, scientifiques, de penser aux générations futures, celles auxquelles il nous faut laisser un patrimoine naturel riche, diversifié, dont elles puissent utiliser les ressources sans les épuiser. C'est pour cela que je vous demande, à nouveau, de réfléchir au programme d'aménagement de la Loire, en considérant qu'elle est un patrimoine naturel et mondial. Des intérêts à court terme provoquent des déséquilibres entre l'amont et l'aval, entre le nord et le sud, mais aussi entre les générations, alors soyons solidaires ». Et le prince Philippe ajoutait : « Comme cadeau d'anniversaire de votre bicentenaire, je vous propose que la France offre la Loire au patrimoine mondial en signe de solidarité, et en tant que président du fond mondial pour la nature, je m'engage à parrainer ce cadeau. »

Pour Isabelle Autissier, cet appel est complètement actuel, notamment à travers l'idée de relier ce bassin historique de la Loire et de l'Allier, avec le bien commun de l'humanité. « Au fond, qu'est-ce qui est plus le bien commun de l'humanité que l'eau, et que tous les écosystèmes qui font vivre l'homme autour de l'eau ? ». Depuis cet appel, et grâce à l'engagement de tous, une profonde évolution s'est faite sur la Loire, à la fois culturelle, politique, technique et écologique. Il y a eu un nouveau projet collectif pour ce fleuve. Ce changement a été possible suite à une importante prise de conscience du territoire. Il est aujourd'hui connu et reconnu partout dans le monde.

Beaucoup de choses ont été par la suite « inventées » :

- ▶ Une nouvelle culture qui concerne les risques d'inondation (aménagement fait à Brives-Charensac).
- ▶ Une harmonisation de la gestion des zones humides par rapport à la question des crues, la question des barrages, la question de l'implantation des hommes.
- ▶ Une nouvelle culture autour du Saumon atlantique car il fallait faire face à une extinction qui paraissait programmée, pour permettre à cet animal de revenir progressivement dans nos rivières.
- ▶ Le WWF a engagé tout un programme sur la restauration de l'estuaire du fleuve, qui va voir la création d'une réserve naturelle de 1500 hectares prochainement.

► La société a progressé dans la connaissance en général, et dans la connaissance des écosystèmes en particulier, par rapport aux fonctionnements de ce fleuve et de ses richesses.

► L'évolution est aussi technique, par exemple vis-à-vis du barrage de Poutès en cours de réalisation, où les acteurs du territoire ont su trouver une solution qui permette la création d'un ouvrage d'hydroélectricité d'un genre nouveau, et qui sera peut être emblématique d'un changement.

Voilà ce qu'il faut retenir de ces différentes étapes, c'est une œuvre collective et une démarche d'avenir. La réserve de biosphère permettra de rassembler, de fédérer et de mettre en valeur les différentes actions existantes sur le territoire (Parc Naturel Régional, Conservatoire National du Saumon...).

Le colloque réunit aujourd'hui de nombreuses forces vives du territoire, et l'on peut constater une grande diversité d'acteurs présents. Cette idée mûrit, et tout le monde peut se dire qu'il y « a quelque chose à en tirer collectivement ». C'est un état d'esprit qui va être important pour tous les développements futurs. La mise en place pourra nécessiter deux, trois ou cinq ans. Cela dépendra de la capacité des différents acteurs à partager un projet commun.

Le WWF France a été partenaire de cette démarche. Il a été très impliqué avec ses équipes et financièrement pour faire émerger cette réflexion. Le WWF continuera à être aux côtés du territoire, comme un des représentants de la société civile, et sans vocation à être leader dans quelques domaines que ce soit.

A travers son expérience de « femme de la mer », Isabelle Autissier nous fait remarquer qu'« il n'y a pas de marins qui a un moment donné de leur vie, n'ai pas côtoyé des gouttes d'eau qui viennent des sources ici. Et si il y a une mer vivante aujourd'hui, c'est parce qu'il y a des rivières vivantes, et réciproquement ».

Roberto EPPLE - Président de l'association SOS Loire Vivante-ERN France

Roberto Epple se réjouit que ce colloque ait pu, comme l'ont dit certains participants, faire émerger l'idée de se fédérer et de faire communiquer des personnes qui n'ont pas l'habitude de parler ensemble. Le Président de SOS Loire Vivante – ERN France souhaite que ce colloque ait aidé à mettre en marche la création d'une réserve de biosphère, et appelle à la création d'un « club MaB » regroupant des personnes voulant travailler collectivement à ce projet.

L'association souhaite participer à cette réflexion, pour qu'après l'abandon du projet de barrage dans la haute vallée de la Loire, il y ait un projet qui permette aux habitants de rester dans les communes. Ce club, sera un élément de pré-configuration du projet de Réserve de Biosphère. Il pourra peut être, à un moment donné, se transformer en une structure associative, à laquelle de nouvelles personnes ou structures pourront adhérer, avec l'idée de voir naître un jour une Biosphère Sources et Têtes de bassin versants, qui sera unique au monde.

SOS Loire Vivante – ERN France va continuer à se déplacer dans les différentes communautés de communes pour informer sur ce projet de Réserve de Biosphère. L'association souhaite animer pendant encore un ou deux ans ce processus de création, pour faire en sorte que cette démarche puisse aboutir, en espérant que ce sera avec un maximum d'élus, et avec un Conseil Général qui soutiendra la démarche de ce projet. La mise en place de la Réserve de Biosphère n'est pas « une affaire de finances », mais plutôt la transcription d'une volonté de nos élus en adéquation avec les forces vives du territoire. La Biosphère pourrait alors s'établir rapidement, dans les trois, quatre ou cinq prochaines années. Ensuite, c'est l'Etat Français qui va présenter la demande du territoire auprès de l'UNESCO. Le projet de Réserve ne vient pas de Paris, de Bruxelles...ce sera celui du territoire et de tous ses différents acteurs, à travers la proposition d'actions, de modèle de gestion...

SOS Loire Vivante – ERN France souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs à la réalisation de ce projet de Biosphère. Roberto Epple souhaite que cette journée ait aidé à éclaircir le projet de Réserve de Biosphère, ait aidé les élus et l'ensemble des personnes présentes à comprendre ce que propose l'association, qui ne peut et ne souhaite pas porter seule ce projet. Elle impulse aujourd'hui l'idée, la propose, la présente, et appelle chacun à participer et à soutenir ce projet, notamment les partenaires de l'association tel que l'Établissement Public Loire, l'Agence de l'Eau, la Région, le Conseil Général.

Avant de clôturer la journée, Roberto Epple remercie l'ensemble des participants ainsi que l'équipe organisatrice du colloque et les bénévoles de l'association.

Ils ont dit avant le colloque....

<< L'enjeu, sur ces sites hors du commun, est de trouver un mode de vie humain qui puisse respecter les fonctionnalités naturelles >>

Isabelle AUTISSIER - Présidente du WWF France

<< Les élus locaux les plus proches du terrain, c'est-à-dire les maires et les élus municipaux, qui habitent les deux vallées de nos deux fleuves principaux, ne peuvent être absents d'un Colloque qui lance l'étude d'un projet de Réserve de Biosphère. [...] L'Association des Maires de la Haute-Loire sera donc présente et très attentive à ce projet.>>

Jean PRORIOL - Président de l'association des Maires de la Haute-Loire, Maire de Beauzac et ancien député de la Haute-Loire

<< Une "Réserve de Biosphère" serait une bonne chose en Haute-Loire, où Hommes et Nature ont toujours bien coexisté. C'est une belle mise en valeur de notre patrimoine écologique et environnemental, et un argument touristique de premier ordre pour des personnes voulant passer des vacances dans un environnement protégé !

Le Conseil général de la Haute-Loire en est pleinement conscient. Et j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il est tout à fait favorable à une réflexion dans ce sens. Mais les très fortes contraintes budgétaires que notre collectivité vit actuellement, et qui vont perdurer, l'empêchent d'être chef de file dans ce projet. Cela pourrait être interprété comme la promesse d'un accompagnement financier à venir dans les prochaines années, or nous savons déjà qu'un tel soutien ne pourra pas arriver, du fait des hausses des dépenses dans nos missions essentielles, notamment dans le domaine social. Nous ne pouvons vraiment pas être en première ligne dans ce projet, ce serait décevoir les gens qui nous font confiance.

Pour autant, restons conscients de la belle richesse de notre territoire, et sachons avec enthousiasme saisir cette opportunité de développement. >>

Gérard ROCHE - Sénateur de la Haute-Loire, Président du Conseil Général de Haute-Loire

<< ...Un projet qui montre à l'évidence que la nature et la vie dans les territoires font bon ménage pour que les hommes sachent poursuivre la magnifique relation qu'ils entretiennent depuis des siècles avec ces paysages d'exception... >>

Christian BOUCHARDY - Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne

Revue de presse

L'évènement a été plutôt bien relayé dans la presse locale, voici quelques articles et vidéos :

ARTICLE DE JOURNAUX :

- ▶ La Montagne du 09 octobre 2012 ;
- ▶ Haute Loire Infos le 16 octobre 2012 ;
- ▶ L'Eveil du 17 octobre 2012 ;
- ▶ Zoom d'ici le 17 octobre 2012 ;
- ▶ L'Eveil du 20 octobre 2012 ;
- ▶ La Montagne du 21 octobre 2012 ;
- ▶ Le Progrès du 25 octobre 2012 ;
- ▶ Haute Loire Infos du 25 octobre 2012 ;
- ▶ Le Progrès du 26 octobre 2012 ;
- ▶ L'Eveil du 28 octobre 2012 ;
- ▶ Le Renouveau du 28 octobre 2012.

REPORTAGE TELEVISUEL :

- ▶ Des reportages télévisuels ont aussi été réalisés par France 3 Auvergne le 24 octobre pour ses plages horaires de 12/13h et du 19/20h.

Ils peuvent être consultés sur le site internet de SOS Loire Vivante à l'adresse suivante : http://www.rivernet.org/loire/loireamont/biosphere_loire_allier/welcome_f.htm